

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION
DES FINANCES
DEPARTEMENTALES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 217882

Objet : **Orientations budgétaires 2017**

Mesdames, Messieurs,

Selon les dispositions de l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, j'ai l'honneur de soumettre à vos débats, le rapport sur les orientations budgétaires qui doit précéder l'élaboration et l'adoption du Budget Primitif 2017.

Les orientations budgétaires 2017 qui vous sont présentées sont conformes à la stratégie financière initiée dès le début de la mandature. Elles reposent sur la recherche d'un niveau d'autofinancement pérenne de l'ordre de 130 M€ et sur le maintien de l'investissement à un niveau significatif dans le cadre d'un endettement soutenable et ce, sans augmentation de la fiscalité.

Si les prospectives budgétaires pluriannuelles nécessitent une certaine vigilance, elles sont cette année encore empreintes de choix permettant au Département de préserver les grands équilibres financiers.

A l'instar des autres départements, la Haute-Garonne se trouve toujours confrontée à un redoutable effet de ciseau, corollaire de l'augmentation des dépenses sociales et de la baisse des dotations d'Etat.

Dans un contexte économique et social qui demeure délicat, il faut toutefois souligner que notre département a retrouvé le chemin de la croissance avec un taux de chômage en baisse en 2016. Si les dépenses sociales continuent d'évoluer à la hausse, le ralentissement de l'augmentation de l'allocation relative au RSA constaté ces derniers mois est un point positif dans la perspective du budget 2017.

En ce qui concerne les recettes, une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est prévue en 2017 (- 20 M€) et elle devrait s'accompagner d'une baisse de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle estimée à 7 M€, compte tenu des dispositions inscrites dans le Projet de loi de finances 2017.

Ces diminutions des dotations d'Etat seront en partie compensées par une évolution pour l'instant favorable des droits de mutation.

En outre, comme les années précédentes, notre collectivité continuera d'être fortement sollicitée dans le cadre des dispositifs de péréquation en faveur des départements les plus en difficulté.

Enfin, les orientations 2017 prennent en considération les implications financières des transferts de compétences initiés par la loi NOTRe en direction de la Région et de la Métropole.

Ces contraintes multiples nécessitent de pérenniser et de développer les actions menées en matière de maîtrise de dépenses et de modernisation de l'administration départementale. Cette modernisation est encore indispensable pour proposer à nos concitoyens, notamment aux plus jeunes, des politiques publiques modernes, ambitieuses et garantes de leurs conditions de vie et de leur avenir.

Grâce notamment aux efforts réalisés et au dynamisme du territoire haut-garonnais, le Département conserve donc la maîtrise de son destin financier et sera en capacité, à législation constante, de préserver un niveau d'autofinancement adapté à ses ambitions, sur les prochains exercices.

Ces orientations respectent les priorités mises en avant par la majorité départementale avec en premier lieu la solidarité envers les plus fragiles de nos concitoyens et la volonté réaffirmée de répondre efficacement à la demande sociale.

L'éducation, la culture et la défense des valeurs républicaines et de la citoyenneté demeurent des axes forts de l'action du Département.

La solidarité territoriale, compétence dans laquelle le Département a été conforté par la loi NOTRe, constitue un autre domaine privilégié de l'action départementale avec l'objectif de favoriser l'aménagement et le développement harmonieux de tous les territoires (aménagement numérique, contrats de territoire,...).

En matière d'investissement le Département sera en capacité de poursuivre la mise en œuvre du Plan de Développement pour la Haute-Garonne qui prévoit d'injecter plus d'un milliard d'euros en faveur de l'économie locale et de l'emploi entre 2016 et 2021. En 2017, plus de 170 M€ seront ainsi consacrés aux investissements directs en particulier dans les collèges, ainsi qu'au soutien des projets des communes et intercommunalités.

Après un point synthétique sur la situation économique, ce rapport détaille les orientations qui sont les nôtres pour les exercices 2017-2019.

* * * *

Vous trouverez ci-après, un point sur la situation économique d'octobre 2016, les perspectives budgétaires 2017 pour notre collectivité, la structure de la dette directe et indirecte et enfin, une prospective budgétaire sur trois ans.

SITUATION ECONOMIQUE

Au niveau international

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'économie mondiale devrait croître moins rapidement en 2016 par rapport à 2015, en deçà de sa tendance à long terme, une légère accélération étant attendue en 2017.

Les marchés financiers ont connu de fortes turbulences fin 2015 pour se stabiliser en début d'année (février 2016), conséquence d'un faible prix du pétrole, des craintes sur l'économie chinoise et du calendrier de la remontée des taux directeurs américains. Dans ce contexte, la croissance mondiale est restée modérée.

La croissance de l'économie mondiale serait de 2,9 % en 2016 et de 3,2 % en 2017, soit un taux inférieur aux moyennes de long terme qui se situent autour de 3,75 %.

Ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise et a encore décliné au cours des deux premiers trimestres de 2016 avec une faible progression des échanges concentrée en Asie.

Les prévisions de la croissance mondiale ont été revues à la baisse par rapport aux estimations du début d'année en raison notamment d'une dégradation des perspectives pour les grandes économies avancées (le Royaume-Uni notamment avec les conséquences du « Brexit »).

Au niveau de la zone euro

Dans la zone euro, à 2,2 % au premier trimestre, le taux de croissance a été supérieur aux prévisions en raison de la solidité de la demande intérieure à laquelle s'est ajouté un certain rebond de l'investissement alors que les exportations sont entravées par une faible demande mondiale.

Les prévisions de croissance de la zone euro sont de 1,5 % en 2016 et 1,4 % en 2017. Le taux de chômage est orienté à la baisse pour s'établir à 10,3 % en 2016 et 9,9 % en 2017.

Au niveau de la France

Selon les projections macroéconomiques effectuées par la Banque de France sur des hypothèses arrêtées mi-mai 2016, soit avant le Brexit, la croissance du PIB augmenterait en moyenne annuelle, de 1,2 % en 2015, à au moins 1,4 % en 2016, 1,5 % en 2017 et 1,6 % en 2018.

Les derniers indicateurs publiés par l'Insee courant octobre 2016 font état d'une baisse de la prévision concernant la croissance du PIB qui pourrait s'établir à seulement 1,3 % pour 2016.

En effet, après un recul de 0,1 % au deuxième trimestre, la croissance française a enregistré une hausse de 0,2 % au troisième trimestre, résultat insuffisant pour atteindre l'objectif de 1,5 % fixé par le gouvernement pour 2016.

La croissance du PIB enregistrée en 2015 (1,2%) est inférieure au niveau connu avant la crise (2% jusqu'en 2007) mais supérieure à la moyenne observée depuis le début de la crise financière (0,4% /an).

La croissance française bénéficierait du regain d'activité dans la zone euro, notamment favorisé par la politique monétaire très accommodante de la BCE.

On constate une reprise progressive de l'investissement en 2016 avec peut-être une petite accélération au second semestre, envisageable si l'environnement international s'améliore un peu.

La demande interne gagnerait nettement en dynamisme, avec une augmentation de la consommation des ménages, en particulier en 2016, et la confirmation d'une reprise (durable) de l'investissement des entreprises en fin d'année.

La situation financière des entreprises s'est améliorée (baisse des coûts d'approvisionnement due à la baisse des prix des matières premières, impact des mesures fiscales en faveur des entreprises).

Par ailleurs, l'investissement public et celui des ménages cesseraient progressivement de constituer un frein à la croissance. Tirée à la baisse par la chute passée des prix du pétrole, l'inflation resterait très faible en 2016, à 0,2 % mais se redresserait à 1,1 % en 2017 et 1,4 % en 2018.

Le taux de chômage devrait s'établir à 10,1 % en 2016 et 10 % en 2017.

En 2016, l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales serait contenue (+ 1,8 %). Elle sera cependant supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+ 1%), impactée par la baisse des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive, alors même que les ressources fiscales augmentent de près de 3 %.

Le levier fiscal semble moyennement utilisé par le bloc communal (+0,9%), et de façon générale plus fortement par les départements (+5,4%). Peu de départements ont eu recours au levier fiscal mais les hausses ont été particulièrement importantes (Sources - note de conjoncture finances locales La Banque Postale).

Les collectivités territoriales verraient à nouveau leurs marges de manœuvre financière se contracter (-2,9%).

Les dépenses d'investissement se stabilisent après une forte baisse enregistrée en 2014 et 2015 (-17% cumulés). Le bloc communal semble investir légèrement plus, phénomène non suivi par les autres niveaux de collectivités territoriales. L'investissement est financé sans accroissement de l'encours de dette, avec même une baisse enregistrée du recours à l'emprunt (-20%).

Le département de la Haute-Garonne

Après le net ralentissement de 2014, la Haute-Garonne a retrouvé le chemin de la croissance et de l'emploi en 2015.

Le rythme de croissance de l'économie départementale s'est élevé en 2015 au-delà des prévisions formulées par les chefs d'entreprises.

La conjonction de facteurs favorables (cours de l'euro, baisse des prix énergétiques, taux d'intérêts planchers) a facilité l'amélioration des indicateurs financiers des entreprises et permis une reprise de la demande.

L'année 2016 conserverait les mêmes évolutions d'activité et d'emploi que celles constatées en 2015.

Le chiffre d'affaires progresserait de 2,8 % en 2016 et les effectifs salariés de 1,7 %.

Alors que l'activité industrielle connaîtrait une décélération (+ 2,6 % en 2016 contre + 4,3 % en 2015) le fort dynamisme des services (+ 5,2 % en 2016 contre + 2,7 % en 2015) permettrait de maintenir la vigueur du chiffre d'affaires.

Les services seraient également les principaux pourvoyeurs d'emplois sur le département. Les entreprises de 20 salariés et plus devraient porter l'emploi en 2016 alors que la situation reste encore difficile pour les très petites entreprises qui parviennent simplement à stabiliser leur chiffre d'affaire.

Le taux de chômage en Haute-Garonne se situe à 10 % au deuxième trimestre 2016, en baisse de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. Sur un an, la baisse est de 0,5 point.

La filière aéronautique et spatiale qui représente la force du tissu industriel haut-garonnais devrait connaître une décélération de la croissance d'activité en 2016 (+2,1 % contre + 5,5 % en 2015). En effet, même si elle affiche les meilleurs indicateurs du secteur en termes de confiance, de commande et de résultats financiers, la branche aéronautique reste contrainte par une pression concurrentielle exacerbée obligeant les industriels à réduire leurs marges pour rester compétitifs sur des marchés très disputés.

Le secteur du BTP-Immobilier devrait renouer avec la croissance après une année 2015 très difficile (prévision de + 2,9 %). Le redémarrage des mises en chantier devrait quelque peu relancer l'emploi même si les intentions d'embauche demeurent très prudentes (+0,3 %).

PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

La Haute-Garonne connaît un regain de croissance en 2016, malgré la décélération de la croissance du secteur aéronautique et spatial, qui se traduit par une baisse du taux de chômage, une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA et une très bonne tenue du marché immobilier.

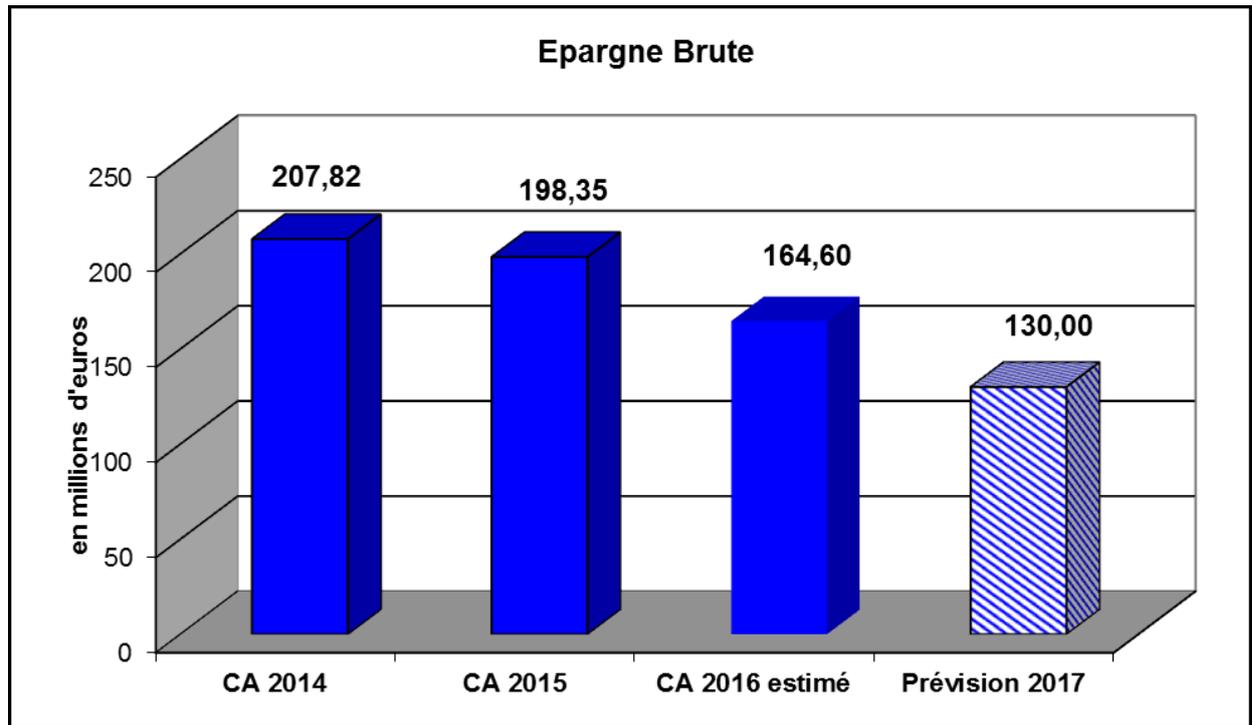
Par ailleurs, les évolutions législatives récentes et le Projet de Loi de Finances 2017 vont gréver les ressources des collectivités locales et particulièrement des départements.

L'année 2017 verra également des modifications intervenir dans le périmètre d'action de notre collectivité compte tenu de la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017, des transferts de compétence.

En premier lieu, vous trouverez ci après la structure des comptes administratifs de notre collectivité sur les 3 dernières années :

STRUCTURE DES COMPTES ADMINISTRATIFS					(en Millions d'Euros)	
					au 25/10/2016	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2014	% 2014/2013	2015	% 2015/2014	2016 estimé	% 2016/2015
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 444,281	4,17%	1 457,683	0,93%	1 468,800	0,76%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 236,461	5,13%	1 259,335	1,85%	1 304,200	3,56%
dont Intérêts de la dette	16,724	3,44%	14,700	-12,10%	14,300	-2,72%
Epargne de gestion (RRF-DRF hors Intérêts)	224,544	-0,82%	213,048	-5,12%	178,900	-16,03%
Epargne brute (RRF-DRF)	207,820	-1,15%	198,348	-4,56%	164,600	-17,01%
Capital de la dette	58,464	10,74%	68,048	16,39%	56,000	-17,71%
Epargne nette (Epargne brute - capital dette)	149,356	-5,13%	130,300	-12,76%	108,600	-16,65%
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 014	% 2014/2013	2 015	% 2015/2014	2016 estimé	% 2016/2015
<u>Ressources</u>	<u>389,563</u>	<u>-13,61%</u>	<u>359,026</u>	<u>-7,84%</u>	<u>315,124</u>	<u>-12,23%</u>
Epargne brute (RRF-DRF)	207,820	-1,15%	198,348	-4,56%	164,600	-17,01%
Ressources propres	39,055	3,17%	30,681	-21,44%	34,700	13,10%
Emprunt	142,688	-29,66%	129,997	-8,89%	115,824	-10,90%
<u>Dépenses</u>	<u>356,467</u>	<u>-5,36%</u>	<u>333,301</u>	<u>-6,50%</u>	<u>331,800</u>	<u>-0,45%</u>
Investissements hors dette	187,815	-7,21%	147,756	-21,33%	160,000	8,29%
Remboursement d'emprunt	168,652	-3,21%	185,545	10,02%	171,800	-7,41%
<i>dont remboursements anticipés</i>	<i>110,188</i>	<i>-9,27%</i>	<i>117,497</i>	<i>6,63%</i>	<i>115,824</i>	<i>-1,42%</i>
Emprunt net	32,500		12,500		0,000	

L'épargne brute continue de diminuer sur la période, suite notamment à la baisse des dotations de l'Etat. En 2017, l'imputation en section de fonctionnement de la totalité de la dotation " Transferts de compétence " à Toulouse Métropole (y compris pour ce qui concerne l'investissement) accroît cet effet. L'objectif 2017 est de dégager l'épargne brute réglementaire équivalente à la couverture des dotations aux amortissements, soit environ 130M€.



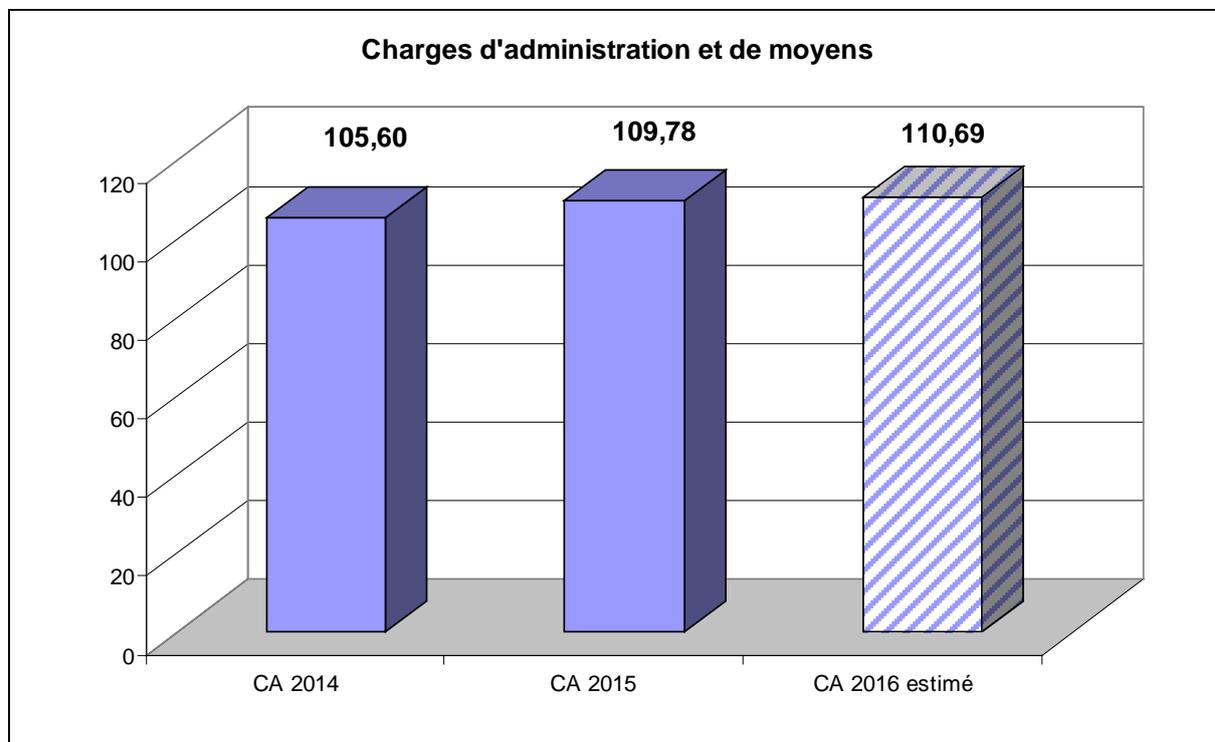
Pour ce qui concerne les dépenses:

En matière de fonctionnement

Hors incidence de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (6,9M€ inscrits en DM2 2016) et hors augmentation des dotations aux provisions (91M€ votés en 2016 contre 61M€ en 2015), les dépenses de fonctionnement 2016 sont estimées en évolution de 0,63%. Cette évolution témoigne d'un effort de maîtrise des dépenses structurelles et d'une gestion de la dette qui permet de limiter voire de diminuer les intérêts de la dette.

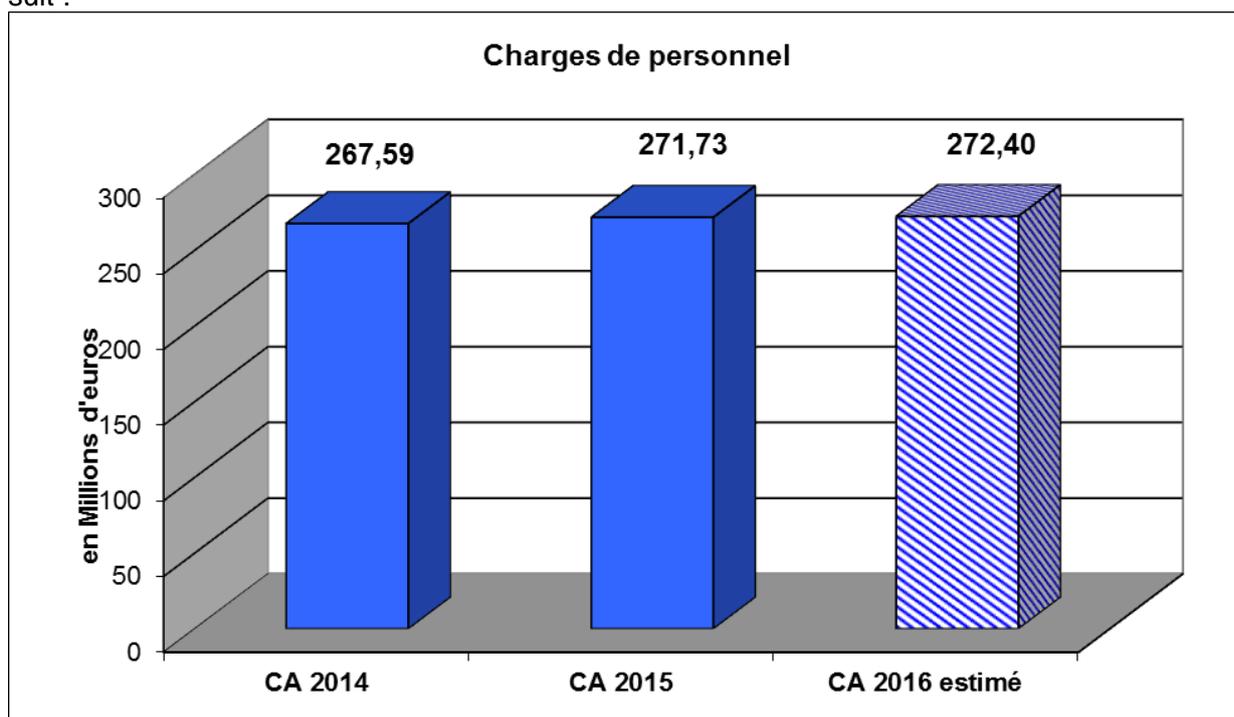
	2013	2014	% 2014/2013	2015	% 2015/2014	2016 au 25/10/16	% 2016/2015
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 176,175	1 236,461	5,13%	1 259,335	1,85%	1 304,200	3,56%
dont Intérêts de la dette	16,168	16,724	3,44%	14,700	-12,10%	14,300	-2,72%
crédits loi ASV						6,900	
DRF hors ASV						1 297,300	3,01%
provisions	52,932	56,733		60,641		91,003	
DRF hors ASV et hors provisions	1 123,243	1 179,728	5,03%	1 198,694	1,61%	1 206,297	0,63%

- **Les charges d'administration et de moyens** comprennent notamment les transports scolaires, l'entretien de la voirie, les dépenses d'énergie et de carburant, ainsi que les frais généraux. Elles sont globalement stabilisées depuis plusieurs années. La hausse constatée en 2015 concerne principalement le poste des transports, conséquence de l'intégration au budget principal des dépenses des circuits spéciaux gérés par la régie départementale (RDT) qui étaient auparavant imputés sur le budget annexe des transports. Ces dépenses sont à nouveau stabilisées sur 2016 et cette maîtrise doit être poursuivie en 2017.



- **Les charges de personnel**

L'évolution des **charges de personnel imputées sur le budget principal** s'établit ainsi qu'il suit :



En complément de la présentation graphique ci-dessus, les éléments suivants vous sont présentés, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

Structure des effectifs depuis 2014 :

L'évolution de l'effectif et de la masse salariale reste maîtrisée pour 2016. En effet l'effectif total en janvier 2015 était de 6791 agents (tous statuts confondus) pour 6767 en janvier 2016.

Le nombre de vacataires a été réduit en 2016 pour atteindre 400 équivalent/mois contre 600 en 2015.

L'effort est en revanche porté sur le recrutement d'assistants familiaux afin de répondre aux besoins d'accueil supplémentaires des jeunes mineurs. Il devrait se poursuivre en 2017.

Le nombre des agents mis à disposition par l'Etat continue de diminuer du fait des intégrations volontaires des agents concernés au sein de la fonction publique territoriale.

Statut des agents	Janv. 2014	Janv. 2015	Janv. 2016
Titulaires et stagiaires	5 639	5 746	5 721
Contractuels Art. 3-1 sur remplacement	302	276	284
Contractuels Art. 3-2 sur poste vacant	34	24	20
Contractuels - CDI	72	77	82
Contractuels - Autres contrats	73	61	55
Emplois aidés + apprentis	74	85	81
Sous-total	6 194	6 269	6 243
Assistants familiaux payés	491	496	508
Agents mis à disposition par l'Etat	118	26	16
Ensemble du personnel	6 803	6 791	6 767

Malgré les différentes intégrations de personnel l'effectif global sur la période a donc été contenu.

Evénements récents ayant modifié sensiblement la composition des effectifs :

- Janvier 2016 : intégration de 8 agents du parc technique départemental
- Septembre 2015 : création de la Direction des Arts Vivants (15 agents)
- Janvier 2015 : reprise en CDI de 17 agents des clubs de prévention, rattachés à la DEF + 2 agents de propreté et intégration de 92 agents du parc technique départemental
- Janvier 2014 : reprise des agents des clubs de prévention, rattachés à la DEF (22 non titulaires, 1 titulaire)

Conséquence de la loi du 12 mars 2012 portant intégration de certains personnels contractuels :

- 56 agents non titulaires nommés stagiaires en décembre 2013
- 25 agents non titulaires nommés stagiaires en décembre 2014
- A partir de septembre 2013 : recrutement de 60 emplois en contrat d'avenir

Dépenses de personnel en 2015 et prévisions 2016 :

Structure des dépenses de personnel en 2015 et 2016, **tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes et hors assistants familiaux) :**

Dépenses RH	CA 2015	CA prévisionnel 2016
Salaires bruts	190 271 156 €	191 149 996 €
- Dont traitement de base et SFT	143 379 179 €	144 041 431 €
- Dont NBI	1 709 933 €	1 717 831 €
- Dont aide aux mutuelles	700 929 €	704 166 €
- Dont régime indemnitaire et GIPA	31 854 651 €	32 001 784 €
- Dont prime art 111	10 996 690 €	11 047 483 €
- Dont heures supplémentaires	746 116 €	749 562 €
- Dont astreintes et permanences	883 658 €	887 739 €
Charges patronales	76 132 407 €	76 484 054 €
Gratification des stagiaires *	91 218 €	91 640 €
Frais de déplacement mission	2 607 567 €	2 619 611 €
Indemnité forfaitaire de circulation	186 424 €	187 285 €
Frais de formation **	1 044 927 €	1 049 753 €
Frais médicaux/médecine préventive	700 381 €	703 616 €
Autres frais ***	1 822 353 €	1 830 770 €
Dépenses totales	272 856 434 €	274 116 725 €

*L'enveloppe destinée à la gratification des stagiaires est de 150 000 euros

** les frais de formation comprennent les frais pédagogiques et les frais de déplacement

*** Les autres frais correspondent essentiellement au remboursement des ouvriers des parcs et ateliers mis à disposition et au paiement du fonds de compensation du supplément familial de traitement.

Avantages en nature déclarés en 2015 :

Avantage	Montant déclaré
Nourriture	72 585€
Logement	102 694€
Véhicule de fonction	9 587€
TOTAL	184 866€

Durée effective du temps de travail en 2016 :

La durée effective du temps de travail en 2016, en application du règlement et du protocole cadre est de 1 500 heures en moyenne pondérée.

Evolutions et perspectives pour 2017 :

Le budget 2017 a été préparé à effectif constant en tenant compte des éléments suivants :

- le glissement vieillesse et technicité a été pris en compte à son montant minimum, soit **1,2 %** pour un montant total de 2,36M€ ;
- la hausse de la valeur du point de 0,6% pour l'année 2017 pour 1,3M€ ;
- le transfert primes/points pour toutes les filières pour 1,25 M€ sur les charges patronales en lien avec le protocole « Parcours Professionnel Carrière Rémunération » d'application nationale ;
- le transfert des personnels à Toulouse Métropole dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (estimé à 5,9 M€) qui vient diminuer d'autant la prévision 2017.

Les prévisions budgétaires pour 2017 **tous budgets confondus**, s'établissent pour la RH-Moyens et la RH-DFMCT, comme suit :

Année	2015 Compte administratif	2016 (prévisions du compte administratif)	2017 * (budget proposé)
Dépenses totales	272 856 434€	274 116 725€	274 525 947€

** Compte tenu des transferts*

Les prévisions d'effectif pour 2017 s'établissent comme suit :

	Janv 2014	Janv 2015	Janv 2016	Janv 2017 *
Ensemble du personnel	6 803	6 791	6 767	6 627

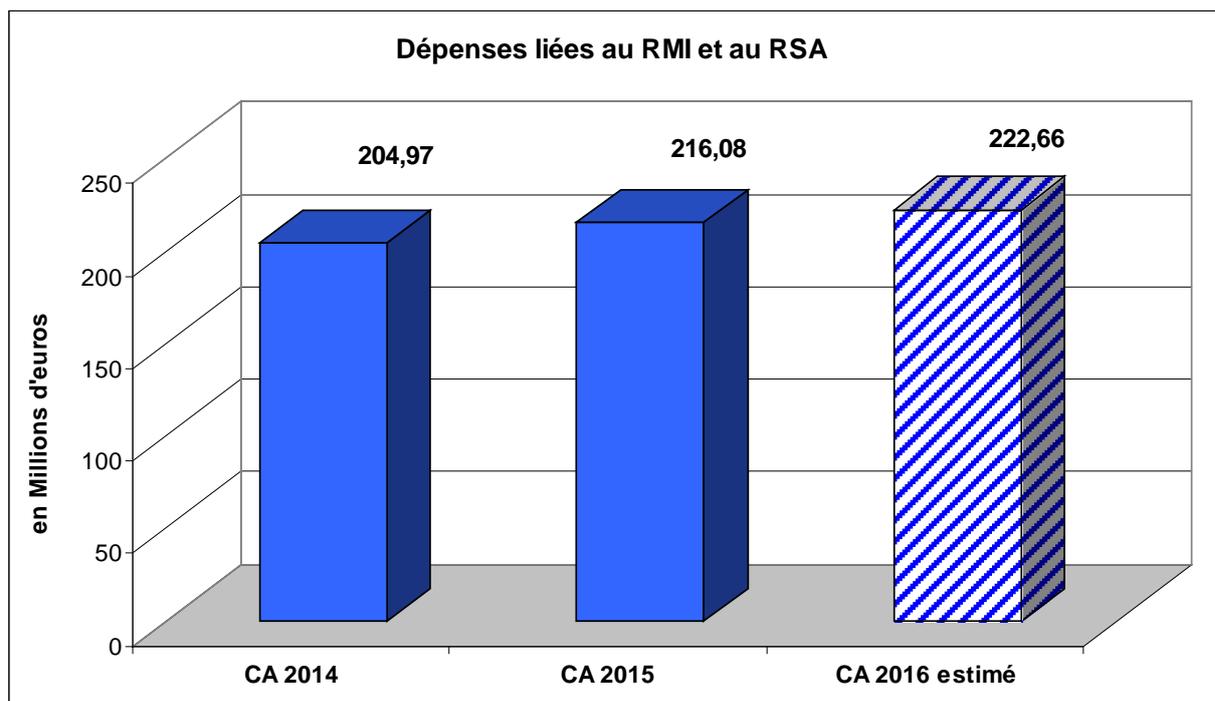
** Compte tenu des transferts*

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines :

L'objectif de maîtrise de la masse salariale dans la continuité des efforts déjà réalisés les années précédentes demeure. A cet effet, un travail a été mené direction par direction en vue de planifier les besoins entre 2017 et 2019 et de mettre en œuvre des évolutions d'organisation susceptibles de contribuer à la maîtrise des effectifs.

En matière de gestion des emplois et des compétences, les métiers et secteurs d'activités prioritaires ont été repérés, tenant compte des évolutions des missions, comme des prévisions de départ en retraite. Par ailleurs l'achèvement du répertoire des métiers et du référentiel de compétences va permettre d'améliorer l'efficacité des actions de mobilité interne et d'enrichir le plan de formation.

• Les dépenses liées au RMI et au RSA



Ce poste comprend les allocations versées aux bénéficiaires et les prestations d'insertion. En 2016, ces dépenses sont estimées en évolution de +2,8% par rapport à 2015 et sont inférieures à la prévision budgétaire (237M€). Cette évolution est inférieure aux années précédentes (+5,66% 2015/2014, +12,36% 2014/2013, +10,16% 2013/2012).

Le nombre de bénéficiaires recevant une allocation du Conseil départemental diminue par rapport à 2015 : 36 883 bénéficiaires au 30 juin 2016 contre 37 423 bénéficiaires au 30 juin 2015 soit - 1,44%. Cette diminution du nombre d'allocataires du RSA s'est poursuivie en juillet 2016 (36 419 bénéficiaires) soit une baisse de -1,96% par rapport à 2015, puis au mois d'août (36 246 bénéficiaires) soit une baisse de -2,19% par rapport à août 2015.

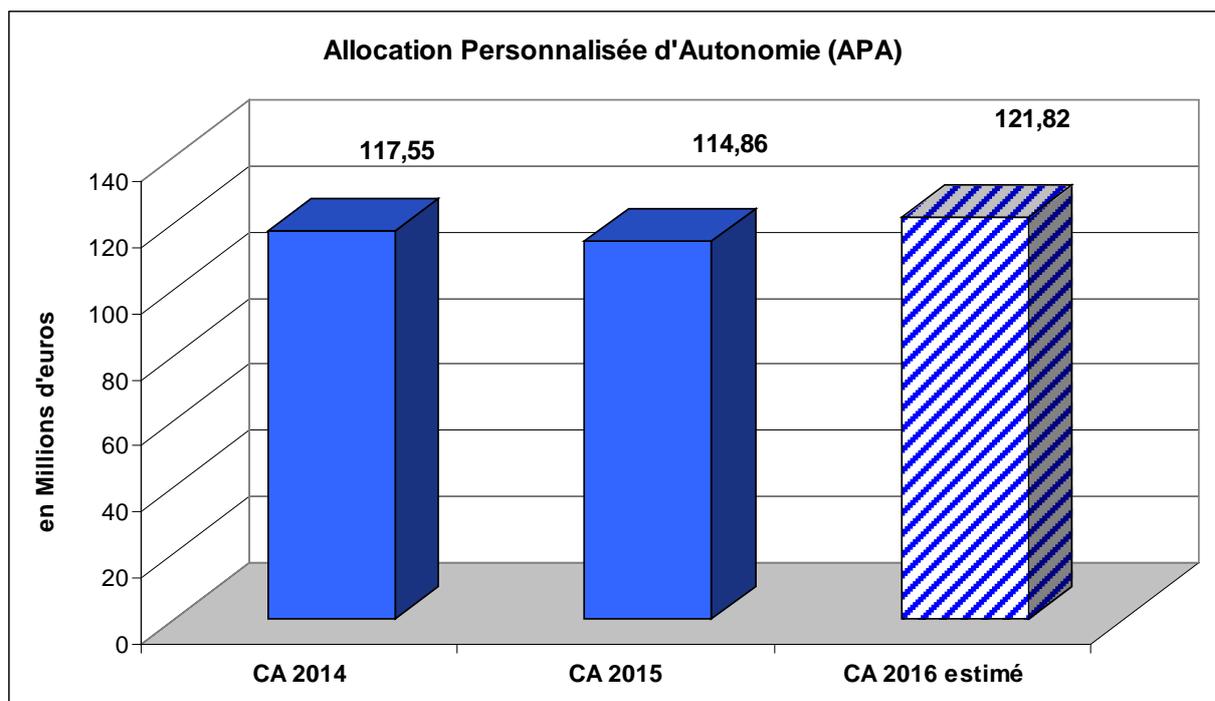
A la fin du deuxième trimestre 2016, le taux de chômage dans la Région Occitanie est de 11,6 %. En baisse de 0,3 point par rapport au trimestre précédent, il reste supérieur de 1,7 point au taux national qui se situe à 9,9 %.

Le taux de chômage en Haute-Garonne se situe à 10 % au deuxième trimestre 2016, en baisse de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. Sur un an, la baisse est de 0,5 point.

En 2016, deux revalorisations de l'allocation RSA sont intervenues : + 0,1 % au 1^{er} avril 2016 et + 2 % au 1^{er} septembre 2016.

Ce ralentissement des dépenses liées au RSA nous permettra, en 2017, de redéployer nos efforts en direction des actions d'insertion au travers de la réalisation du Programme Départemental d'Insertion 2016-2021 et au travers du financement des emplois aidés.

- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**



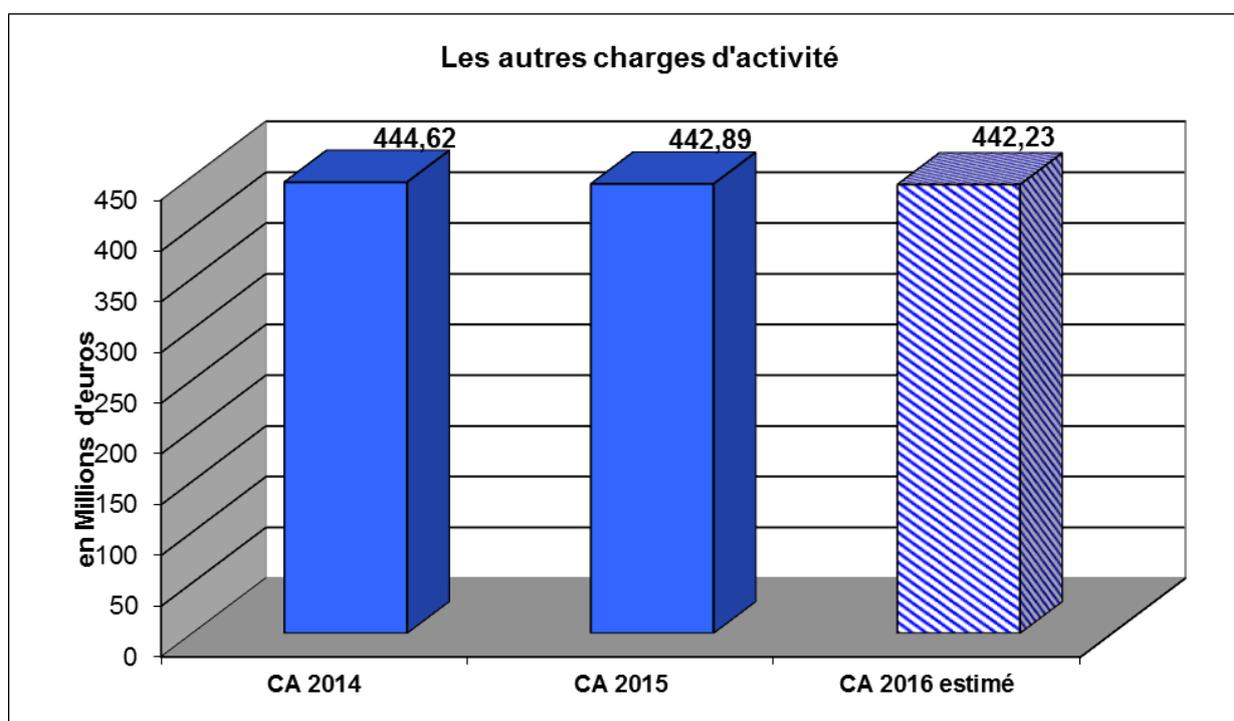
Après une stabilisation de la dépense APA en 2014 et 2015, grâce à la mise en place en 2014 du paiement sur facture et de la télégestion pour l'APA à domicile, l'année 2016 voit une forte évolution essentiellement due à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Cette évolution réglementaire a nécessité de rajouter des crédits sur le budget APA en DM2 2016, pour un montant de 2,6 M€ compensé par une recette de la CNSA de même montant.

Au 30 juin 2015, 27 607 personnes âgées bénéficiaient de l'APA (19 160 à domicile et 8 447 en établissement).

Au 30 juin 2016, ce sont 28 087 personnes âgées qui bénéficient de l'APA (19 320 à domicile et 8 767 en établissement), soit une progression de + 1,74%.

- **les autres charges d'activité**



Ce poste concerne notamment :

- la prestation de compensation du handicap (PCH) (50,9 M€ estimés en 2016) devrait évoluer de + 3% comparé à 2015. Il faut noter :
 - que la mise en place du paiement sur facture avait permis de maîtriser le budget primitif 2016, malgré l'évolution du nombre de bénéficiaires,
 - que la loi ASV impacte le budget PCH avec la revalorisation des tarifs de l'aide humaine ainsi que des forfaits surdité et cécité. Des crédits supplémentaires ont été inscrits en DM2 2016 pour 4,3 M€, compensés par une recette CNSA,
 - qu'au 30 juin 2016, 7 026 personnes handicapées bénéficient de la PCH contre 6 914 au 30 juin 2014 (soit + 1,62%). Il convient de souligner que si le nombre de bénéficiaires de + de 20 ans augmente faiblement (+ 1,3%), celui des - de 20 ans évolue plus fortement (+ 4,4%) ;
- la prise en charge de la téléassistance pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour les bénéficiaires de l'APA et ceux de la PCH (23 441 abonnés au 30 juin 2016 contre 22 233 abonnés au 30 juin 2015) ;
- les frais de séjour et d'hébergement pour personnes âgées, pour personnes handicapées et pour enfants représenteront près de 242 M€ en 2016, montant stable par rapport à 2015 ;
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (46,545 M€ en 2015). Cette contribution devrait évoluer de + 1,2% en 2016.

En 2017, les estimations des dépenses de frais de séjour et d'hébergement et d'aide à domicile sont liées à l'évolution du nombre de bénéficiaires, au taux prévisionnel d'évolution des dépenses des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (+ 4%) et à la hausse des tarifs pour les établissements de la Haute-Garonne (+ 1,2%) auxquels s'ajoutent les ouvertures d'établissements ou la mise en place de lits supplémentaires.

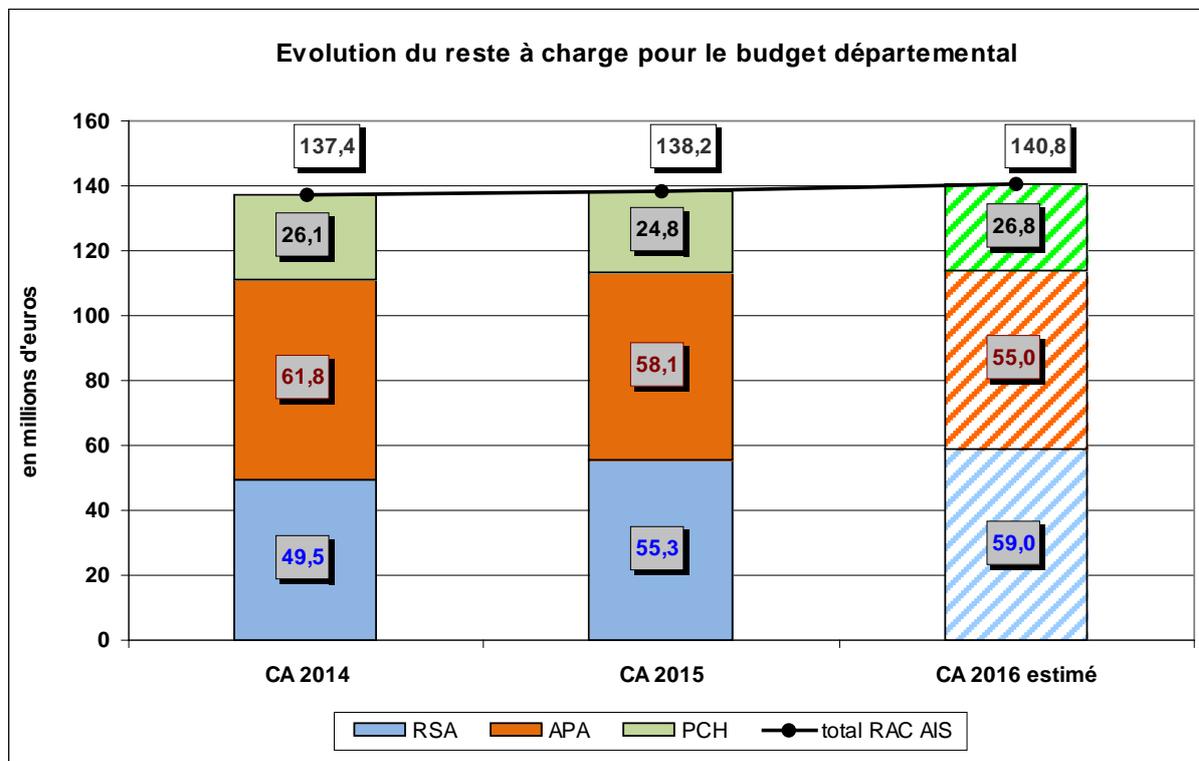
Focus sur le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (RaC AIS)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du reste à charge à financer par le CD 31 au titre des trois Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : RSA – APA – PCH.

Sur le seul RSA, le surcoût pour le Département est estimé à 59 M€ en 2016

Concernant l'APA, la mise en place du paiement sur facture et de la télégestion a permis en 2015 d'en limiter la hausse.

Globalement, il est constaté une augmentation contenue du volume de reste à charge entre 2014 et 2016 due au dé plafonnement du taux des DMTO permis par l'Etat et au transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ayant généré des recettes supplémentaires.



En matière d'investissement

Ces dernières années, la plupart des départements ont réduit leurs investissements face à la contrainte forte que représente la baisse des dotations.

Conformément à ses engagements, le département de la Haute-Garonne a lancé en avril 2016 un plan de développement de son territoire sur la période 2016 à 2021 avec pour ambition :

- de renforcer l'attractivité de l'ensemble des territoires haut-garonnais,
- d'assurer un développement équilibré des territoires,
- de soutenir l'activité économique,
- de répondre aux nouveaux besoins en équipement des haut-garonnais : culturels, sportifs, de loisirs, éducatifs,
- de soutenir l'innovation.

La mise en œuvre de ce plan est possible grâce au dynamisme économique et à la croissance démographique de notre territoire.

Dès 2016, des orientations ont été prises pour accompagner ce plan de développement :

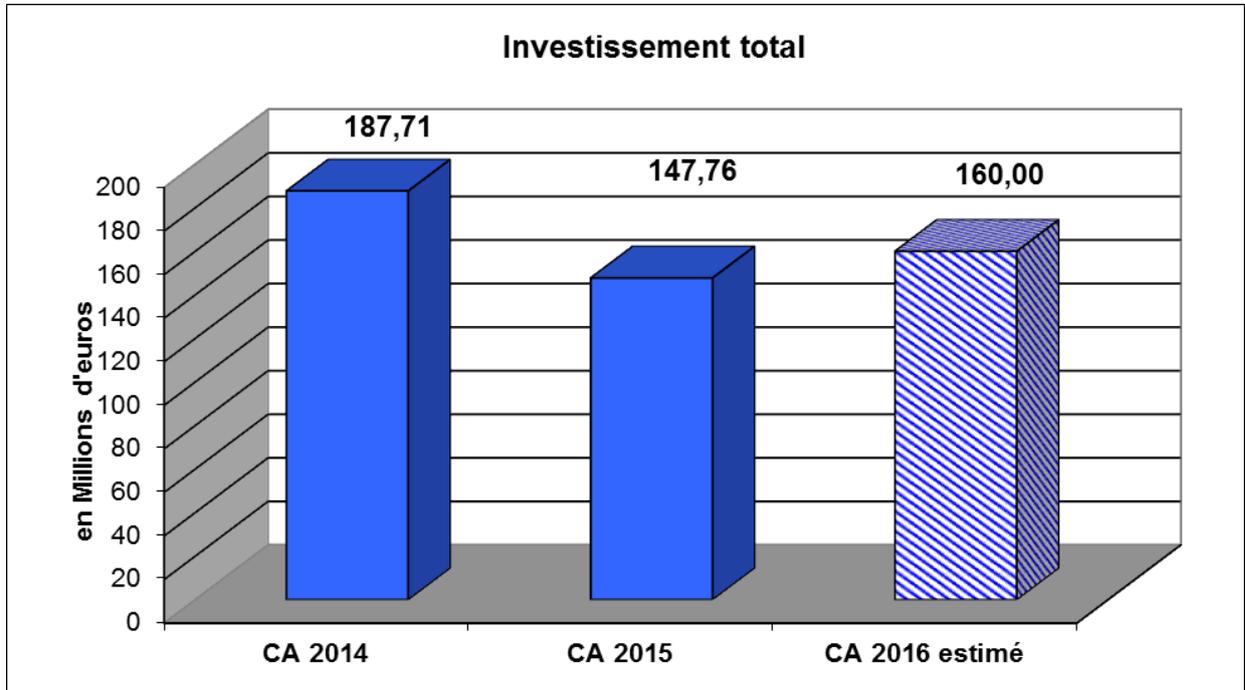
- décisions prises lors de la commission permanente du 7 avril 2016 :
 - approbation des principes de mise en œuvre des contrats de territoire,
 - accord relatif au nouveau partenariat entre le Département et Toulouse Métropole,
 - accord relatif au nouveau partenariat entre le Département et la Ville de Toulouse.
- élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement routier
- lancement de la construction de 6 collèges neufs sur la période
- volonté de s'engager financièrement pour la création de projets structurants de transports urbains.

Des investissements soutenus seront lancés sur le mandat. Ils auront des effets induits sur l'économie locale et sur l'attractivité de notre territoire.

En 2017, le budget d'investissement devrait être supérieur à 170 M€, en hausse par rapport au budget primitif 2016.

L'évolution des dépenses d'investissement sur les années précédentes est la suivante :

- Investissement total (hors dette)



La baisse constatée entre 2015 et 2014 s'explique pour l'essentiel par la faible demande de mandatement de subvention par TISSEO et par l'absence de financement pour la LGV en 2015.

Cela concerne les opérations réalisées sur notre patrimoine (voirie, collèges, bâtiments sociaux et bâtiments culturels en matière de constructions nouvelles, de rénovation et de réhabilitation) ainsi que les subventions d'investissement versées à l'Etat, aux communes, EPCI, autres organismes publics et aux organismes de droit privé (HLM).

L'augmentation des montants estimés en 2016 par rapport à 2015 résulte pour l'essentiel de la consommation des crédits affectés aux contrats de territoire 2016 et à la prise en charge des dossiers de subventions en stock au 31/12/2015.

En complément, vous trouverez ci-après la situation des Autorisations de Programme (AP) votées par notre Assemblée, et mise à jour après les votes des décisions modificatives n°1 et n°2 de l'année 2016.

Ce tableau est complété des hypothèses d'AP 2017, qui seront affinées dans le cadre du projet de BP 2017 qui vous sera présenté lors de la session budgétaire de janvier 2017.

Les autorisations de programme sont revues chaque année par les services, lors de la décision modificative n°1, pour tenir compte des ajustements liés aux opérations clôturées ou abandonnées, ce qui génère une diminution des Crédits de Paiement (CP) restant à couvrir au-delà de l'année en cours.

Pour mémoire, les montants votés au Budget Primitif 2016 pour ce qui concerne le Budget Principal étaient de :

- 124 M€ pour les autorisations de programme 2016
- 140 M€ pour les crédits de paiement 2016

Ces montants ont été abondés ou diminués par les décisions modificatives n°1 et 2 de l'exercice 2016 (réajustements d'autorisations de programme, reports de crédits 2015 sur l'exercice 2016).

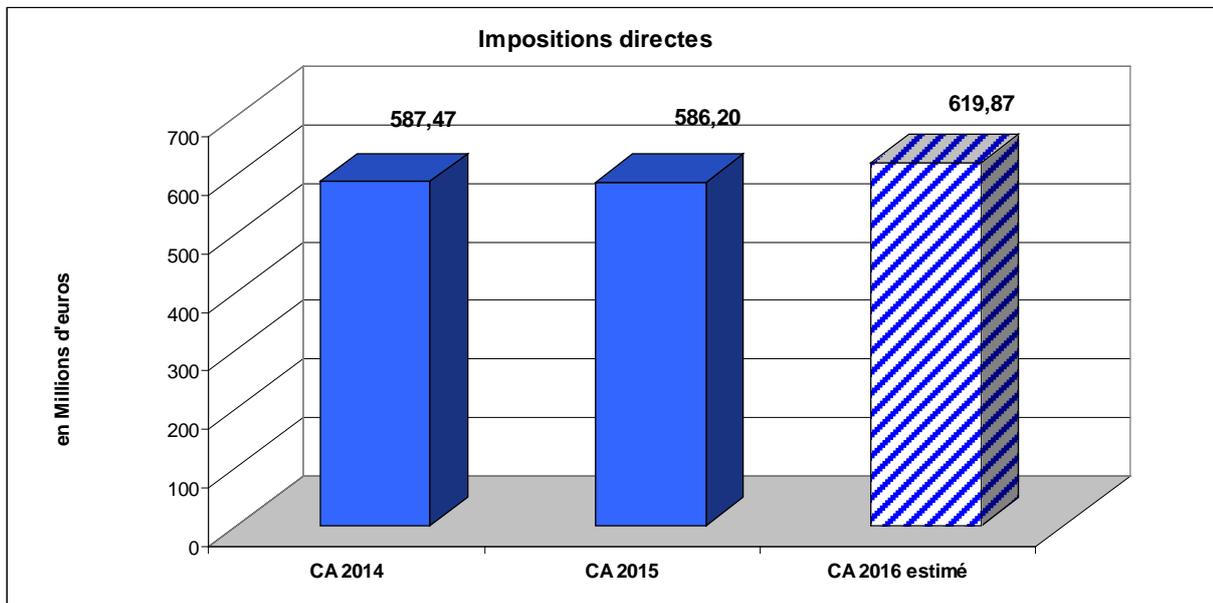
ETAT DES AP/CP 2017 PAR POLITIQUES PUBLIQUES

	AP exercices antérieurs	AP 2016	AP 2017	Total AP	CP réalisés exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP au-delà de 2019	Total CP
Budget principal	non soldées										
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	1 395 580 102,30	83 376 332,02	40 738 872,16	1 519 695 306,48	969 388 402,84	118 566 035,12	65 140 773,00	4 593 326,00	3 866 161,08	358 140 608,44	1 519 695 306,48
Subventions d'équipements versées	691 799 303,66	52 742 029,81	5 605 171,16	750 146 504,63	451 527 969,27	82 303 955,56	31 857 800,00	4 332 177,00	3 698 924,08	176 425 678,72	750 146 504,63
Immobilisations corporelles	27 434 540,93	-663 421,65	260 062,00	27 031 181,28	23 496 881,92	1 149 401,95	423 973,00	261 149,00	167 237,00	1 532 538,41	27 031 181,28
Immobilisations en cours	676 346 257,71	31 297 723,86	34 873 639,00	742 517 620,57	494 363 551,65	35 112 677,61	32 859 000,00	0,00	0,00	180 182 391,31	742 517 620,57
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6 193 708,75	1 127 000,00	900 000,00	8 220 708,75	2 932 748,76	1 093 735,00	1 078 500,00	670 000,00	542 400,00	1 903 324,99	8 220 708,75
Subventions d'équipements versées	5 858 708,75	1 015 000,00	900 000,00	7 773 708,75	2 932 748,76	803 735,00	956 500,00	670 000,00	542 400,00	1 868 324,99	7 773 708,75
Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Immobilisations en cours	305 000,00	112 000,00	0,00	417 000,00	0,00	290 000,00	122 000,00	0,00	0,00	5 000,00	417 000,00
TOURISME SPORT CULTURE	119 475 351,92	15 871 758,32	58 072 967,99	193 420 078,23	93 417 834,71	9 570 960,41	11 486 874,00	9 519 342,48	10 102 327,84	59 322 738,79	193 420 078,23
Subventions d'équipements versées	88 854 102,39	20 582 908,20	47 892 967,99	157 329 978,58	71 526 957,42	8 791 300,41	10 093 874,00	9 389 342,48	10 092 327,84	47 436 176,43	157 329 978,58
Immobilisations corporelles	1 030 000,00	-92 453,02	605 000,00	1 542 546,98	937 546,98	0,00	465 000,00	130 000,00	10 000,00	0,00	1 542 546,98
Immobilisations en cours	29 591 249,53	-4 618 696,86	9 575 000,00	34 547 552,67	20 953 330,31	779 660,00	928 000,00	0,00	0,00	11 886 562,36	34 547 552,67
SOLIDARITE DEPARTEMENTALE	44 143 386,03	-3 084 301,98	2 005 000,00	43 064 084,05	26 165 704,04	1 987 000,00	2 068 000,00	870 000,00	0,00	11 973 380,01	43 064 084,05
Subventions d'équipements versées	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	450 000,00	550 000,00	500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Immobilisations corporelles	19 463 597,34	0,00	870 000,00	20 333 597,34	13 398 692,38	0,00	0,00	870 000,00	0,00	6 064 904,96	20 333 597,34
Immobilisations en cours	23 179 788,69	-3 084 301,98	1 135 000,00	21 230 486,71	12 317 011,66	1 437 000,00	1 568 000,00	0,00	0,00	5 908 475,05	21 230 486,71
SECURITE	571 836,28	167 500,00	158 000,00	897 336,28	414 574,06	63 500,00	31 600,00	0,00	0,00	387 662,22	897 336,28
Subventions d'équipements versées	571 836,28	167 500,00	158 000,00	897 336,28	414 574,06	63 500,00	31 600,00	0,00	0,00	387 662,22	897 336,28
ENFANCE ET JEUNESSE	15 587 116,46	702 397,64	300 000,00	16 589 514,10	12 253 217,15	1 591 212,60	653 000,00	240 000,00	0,00	1 852 084,35	16 589 514,10
Subventions d'équipements versées	15 587 116,46	702 397,64	300 000,00	16 589 514,10	12 253 217,15	1 591 212,60	653 000,00	240 000,00	0,00	1 852 084,35	16 589 514,10
EDUCATION	693 827 944,64	-42 667 344,54	32 656 000,00	583 816 600,10	383 162 451,52	26 810 322,26	33 286 500,00	117 000,00	0,00	140 440 326,32	583 816 600,10
Subventions d'équipements versées	53 744 866,00	7 743 954,00	0,00	61 488 820,00	42 568 539,20	4 294 957,26	1 600 000,00	0,00	0,00	13 025 323,54	61 488 820,00
Immobilisations corporelles	9 672 503,36	229 460,22	0,00	9 901 963,58	7 997 340,97	506 365,00	423 500,00	117 000,00	0,00	857 757,61	9 901 963,58
Immobilisations en cours	440 475 117,28	14 618 403,24	32 656 000,00	487 749 520,52	312 175 681,77	22 009 000,00	31 263 000,00	0,00	0,00	122 301 838,75	487 749 520,52
Opérations pour le compte de tiers	89 935 458,00	-65 259 162,00	0,00	24 676 296,00	20 420 889,58	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255 406,42	24 676 296,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 992 080,45	0,00	6 000 000,00	9 992 080,45	475 381,19	235 000,00	780 000,00	0,00	0,00	8 501 699,26	9 992 080,45
Subventions d'équipements versées	3 992 080,45	0,00	6 000 000,00	9 992 080,45	475 381,19	235 000,00	780 000,00	0,00	0,00	8 501 699,26	9 992 080,45
LOGEMENT	135 237 914,81	11 537 309,77	17 267 500,00	164 042 724,58	69 460 603,05	23 225 843,86	15 396 815,00	8 441 000,00	7 206 000,00	40 312 462,67	164 042 724,58
Immobilisations incorporelles	246 000,00	256 000,00	256 000,00	758 000,00	87 248,86	225 000,00	237 854,00	0,00	0,00	207 897,14	758 000,00
Subventions d'équipements versées	134 991 914,81	11 281 309,77	17 011 500,00	163 284 724,58	69 373 354,19	23 000 843,86	15 158 961,00	8 441 000,00	7 206 000,00	40 104 565,53	163 284 724,58
MOYENS GENERAUX	66 185 669,92	-1 746 256,63	7 358 600,00	71 798 013,29	56 460 430,27	1 615 400,00	3 158 500,00	62 600,00	0,00	10 501 083,02	71 798 013,29
Immobilisations incorporelles	1 263 108,40	0,00	0,00	1 263 108,40	1 263 108,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	1 263 108,40
Immobilisations corporelles	560 000,00	256 600,00	288 600,00	1 105 200,00	0,00	328 100,00	434 500,00	62 600,00	0,00	280 000,00	1 105 200,00
Immobilisations en cours	64 362 561,52	-2 002 856,63	7 070 000,00	69 429 704,89	55 197 321,88	1 287 300,00	2 724 000,00	0,00	0,00	10 221 083,01	69 429 704,89
TOTAL	2 380 795 111,56	65 284 394,60	165 456 940,15	2 611 536 446,31	1 614 131 347,59	184 759 009,25	133 080 562,00	24 513 268,48	21 716 888,92	633 335 370,07	2 611 536 446,31

	AP exercices antérieurs	AP 2016	AP 2017	Total AP	CP réalisés exercices antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP au-delà de 2019	Total CP
Budgets annexes	non soldées										
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	20 794 850,41	3 839 377,38	74 800,00	24 709 027,79	7 363 460,34	4 785 849,28	2 955 300,00	0,00	0,00	9 604 418,17	24 709 027,79
Laboratoire Départemental Vétérinaire	631 750,00	1 347 443,14	24 800,00	2 003 993,14	57 171,25	131 500,00	120 800,00	0,00	0,00	1 694 521,89	2 003 993,14
Immobilisations en cours	631 750,00	1 347 443,14	24 800,00	2 003 993,14	57 171,25	131 500,00	120 800,00	0,00	0,00	1 694 521,89	2 003 993,14
Parc Technique du Conseil Départemental	19 857 100,41	119 934,24	50 000,00	20 027 034,65	7 091 495,50	4 021 349,28	2 834 500,00	0,00	0,00	6 079 689,87	20 027 034,65
Immobilisations corporelles	19 417 100,41	0,00	0,00	19 417 100,41	7 013 362,59	3 621 349,28	2 754 500,00	0,00	0,00	6 027 888,54	19 417 100,41
Immobilisations en cours	440 000,00	119 934,24	50 000,00	609 934,24	78 132,91	400 000,00	80 000,00	0,00	0,00	51 801,33	609 934,24
Laboratoire des Routes Départementales	306 000,00	0,00	0,00	306 000,00	214 793,59	85 000,00	0,00	0,00	0,00	6 206,41	306 000,00
Immobilisations en cours	306 000,00	0,00	0,00	306 000,00	214 793,59	85 000,00	0,00	0,00	0,00	6 206,41	306 000,00
Transports Interurbains	0,00	2 372 000,00	0,00	2 372 000,00	0,00	548 000,00	0,00	0,00	0,00	1 824 000,00	2 372 000,00
Immobilisations corporelles	0,00	2 372 000,00	0,00	2 372 000,00	0,00	548 000,00	0,00	0,00	0,00	1 824 000,00	2 372 000,00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 182 592,39	1 588 915,67	37 200,00	2 808 708,06	275 880,58	174 000,00	151 200,00	0,00	0,00	2 207 627,48	2 808 708,06
Laboratoire Départemental Eau	1 182 592,39	1 588 915,67	37 200,00	2 808 708,06	275 880,58	174 000,00	151 200,00	0,00	0,00	2 207 627,48	2 808 708,06
Immobilisations en cours	1 182 592,39	1 588 915,67	37 200,00	2 808 708,06	275 880,58	174 000,00	151 200,00	0,00	0,00	2 207 627,48	2 808 708,06
LOGEMENT	9 376 725,93	472 815,39	1 025 000,00	10 874 541,32	8 953 946,09	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	920 595,23	10 874 541,32
Cité Roquet	9 376 725,93	472 815,39	1 025 000,00	10 874 541,32	8 953 946,09	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	920 595,23	10 874 541,32
Immobilisations en cours	9 376 725,93	472 815,39	1 025 000,00	10 874 541,32	8 953 946,09	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	920 595,23	10 874 541,32
TOTAL	31 354 168,73	5 901 108,44	1 137 000,00	38 392 277,17	16 593 287,01	5 459 849,28	3 606 500,00	0,00	0,00	12 732 640,88	38 392 277,17

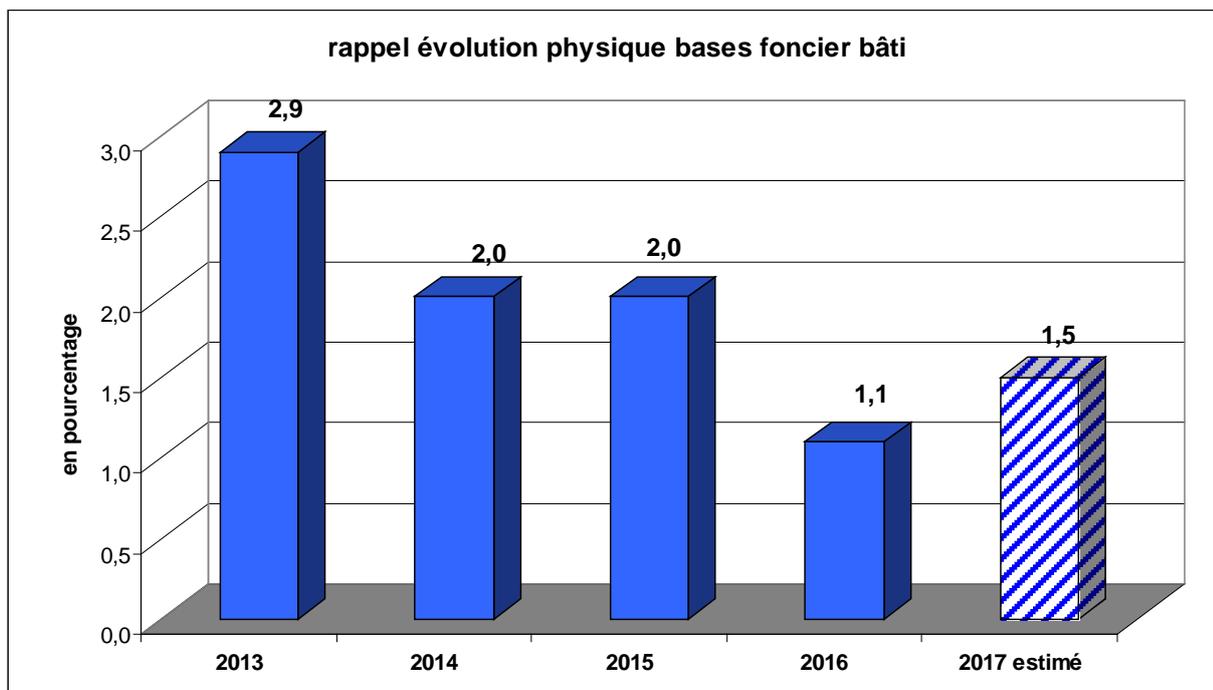
Pour ce qui concerne les ressources : (à législation constante)

• **Les impositions directes**



Elles comprennent trois éléments :

- Les contributions directes qui sont composées essentiellement :
 - de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont l'évolution physique des bases peut être estimée à + 1,5% pour 2017 contre + 1,1% en 2016 ;



- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La Haute-Garonne bénéficie depuis le 1er janvier 2011 d'une fraction égale à 48,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises localisée sur les communes de son territoire.

L'article 89 de la loi de finances pour 2016 modifie cette répartition.

En effet, dans le cadre des transferts de compétences de la loi NOTRe (fin de la compétence transports interurbains au 1^{er} janvier 2017 et transports scolaires au 1^{er} septembre 2017), dès le 1^{er} janvier 2017 les Régions récupèrent 25 % des 48,5 % de la CVAE des Départements (valeur 2016).

En conséquence, la nouvelle part de CVAE perçue par les Départements sera de 23,5 % alors que celle des Régions passe de 25 % à 50 %.

Sur la base de ce changement de répartition de la CVAE entre les Départements et les Régions, la DRFiP par notification du 4 novembre 2016, estime le produit de CVAE du département à 101 M€ en 2017.

La compétence « transports » sera déléguée au Conseil départemental en 2017.

En 2017, la CVAE supplémentaire perçue par la Région pour ce transfert devrait donc être restituée au CD 31 au moyen de deux versements :

- une attribution de compensation établie à partir de la différence entre les ressources transférées (sur la base de la CVAE de l'année 2016) et la charge de la compétence « transports » ;
- une participation de la Région pour financer la compétence « transports » qui sera déléguée en 2017.

Ces deux montants devraient par ailleurs être réajustés en 2018.

D'autre part, le département de la Haute-Garonne est contributeur au fonds de péréquation de la CVAE. En 2016, il a été prélevé de 3,2 M€. Le prélèvement 2017 au titre du fonds de péréquation de la CVAE est estimé à 6,4 M€. En effet, notre collectivité a connu une hausse de son produit de CVAE entre 2015 et 2016 (+13,74 %) et redevient éligible au prélèvement sur flux.

En raison du transfert de la moitié de la CVAE aux régions, le fonds de péréquation de la CVAE 2018 ne pourra atteindre les 60 M€ attendus pour le seul prélèvement sur stock. Une modification législative est donc possible avec un risque de voir augmenter les plafonds de prélèvements et donc notre contribution à terme.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

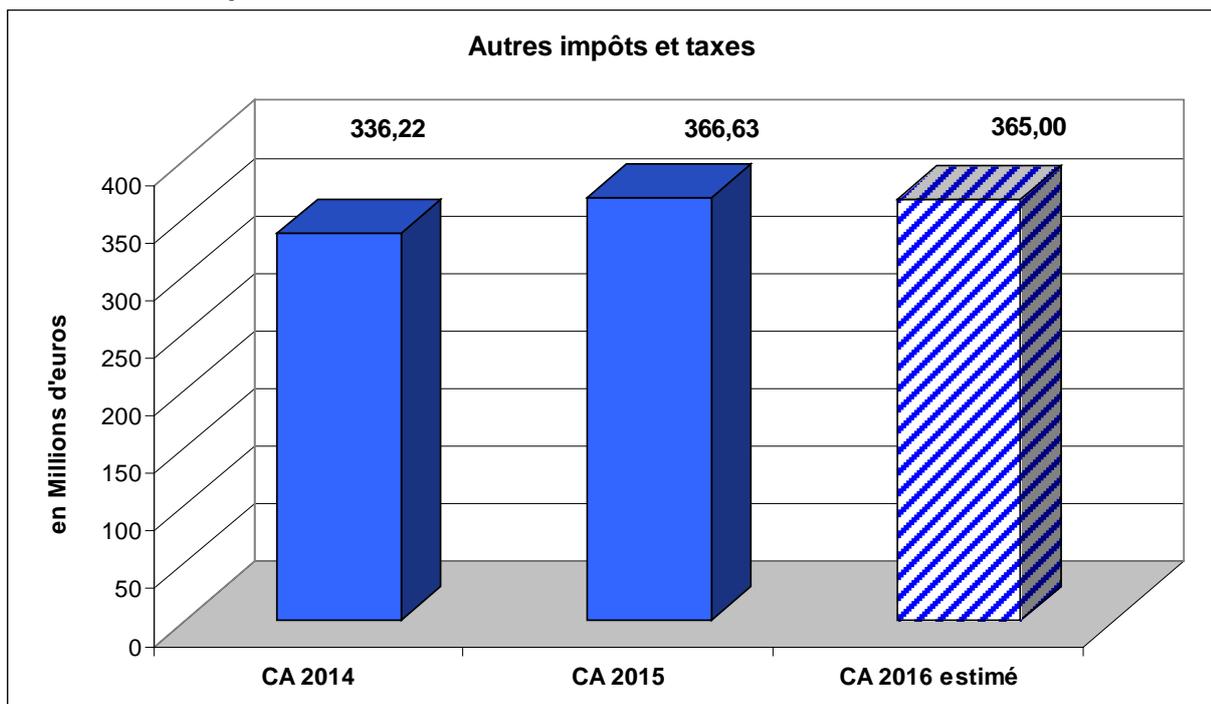
Le FNGIR est entré en vigueur en 2011. Il s'agit d'un mécanisme de compensation horizontale. Il est abondé par les départements dont les recettes théoriques 2010 après la réforme fiscale sont supérieures à leurs ressources réelles 2010. Il est redistribué aux départements « perdants » au prorata de leurs pertes.

Il est figé à 24,2 M€ et ne devrait pas connaître d'évolution en 2017 à législation constante.

- Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties rétrocedés à partir de 2014.

Ce dispositif vise à compenser une partie du reste à charge des départements relatifs aux allocations individuelles de solidarité, il est envisagé un produit de 14 M€ en 2017.

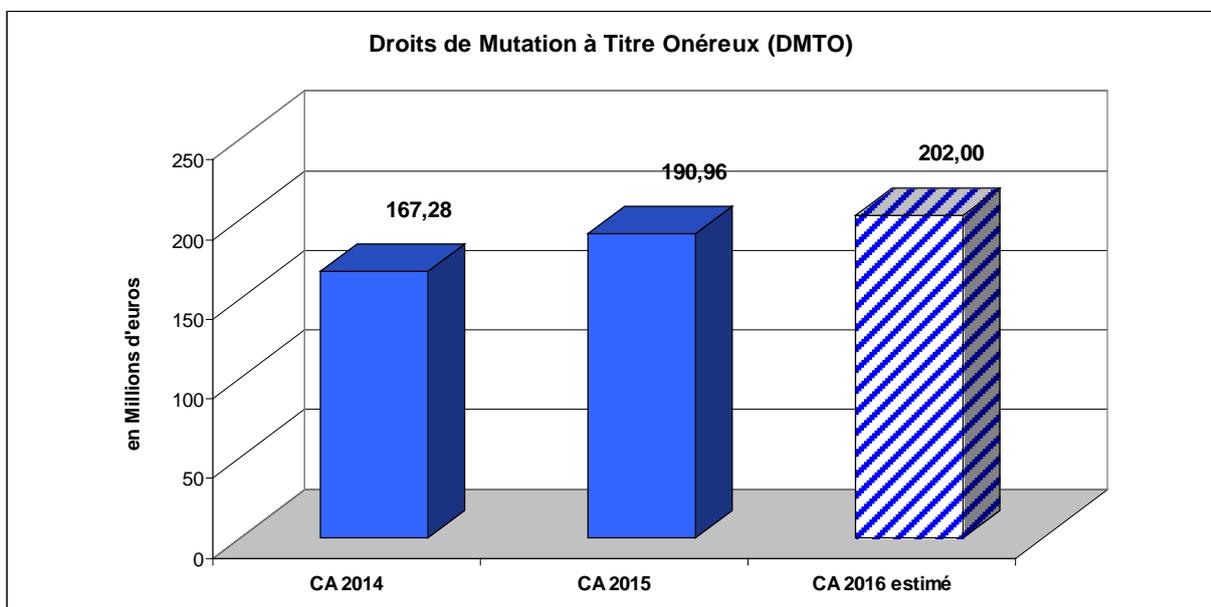
• les autres impôts et taxes



Sont concernés principalement :

- les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO):

On note une bonne tenue des encaissements en 2016 ce qui devrait permettre de parvenir à une réalisation supérieure au montant prévu au BP 2016 de 150 M€ La bonne tenue des droits de mutation est liée au redémarrage des transactions immobilières courant 2015.



Au regard de ces éléments, il est estimé que le produit de 2017 devrait atteindre a minima 170 M€ s'il n'y a pas de retournement du marché immobilier.

Il convient de noter que l'article 116 de la loi de finances pour 2015 a fixé de manière définitive le plafond du taux départemental des DMTO à 4,50 %. Par délibération en date du 25 juin 2015, notre collectivité avait entériné le taux de 4,50 % ce qui a permis de financer une partie du reste à charge au titre des AIS.

Ce produit des DMTO perçu est minoré par :

- *Le fonds de péréquation des DMTO mis en place par la loi de finances 2011 (article 123 codifié à l'article L3335-2 du CGCT).*

Le Département a toujours été contributeur depuis la création de ce fonds. Ainsi le produit des DMTO a été minoré de 4,4 M€ en 2011, 7,7 M€ en 2012, 0,3 M€ en 2013, 1,6 M€ en 2014, 8,8 M€ en 2015 et 16,2 M€ en 2016.

Pour 2017, il est pour l'heure estimé que ce prélèvement pourrait être de 12 M€, en diminution par rapport à 2016 en raison d'une diminution du prélèvement sur flux. Ce montant pourra être ajusté au regard de l'encaissement définitif 2016.

Pour ce qui concerne le reversement, à législation constante, le Département ne sera pas éligible car il disposera vraisemblablement en 2017 d'un potentiel financier par habitant 2017 supérieur au potentiel financier moyen par habitant 2017 et d'un revenu par habitant 2017 supérieur au revenu moyen par habitant 2017.

- *Le fonds de solidarité mis en œuvre par l'article 78 de la loi de finances pour 2014*

L'article 78 de la loi de finances pour 2014 a créé, initialement pour la seule année 2014, un fonds de solidarité entre les départements afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS).

Ce fonds est pérennisé par l'article 116 de la loi de finances pour 2015.

A législation constante, il a été évalué pour 2017 à 11,5 M€ au titre du prélèvement et 4,5 M€ au titre du reversement soit une contribution nette de 7 M€.

- la taxe d'aménagement

Depuis le 1^{er} mars 2012, la Taxe d'Aménagement s'est substituée à la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Après deux premières années chaotiques en matière d'encaissement (0,483 M€ en 2013 et 3,016 M€ en 2014), le rythme de versement a été plus soutenu à partir de 2015.

Le produit 2016 est estimé à 8 M€, dont 6,15 M€ pour le financement de la politique des espaces naturels sensibles et 1,85 M€ pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

- la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Une part de TSCA et une part de TICPE constituent un produit global qui correspond au montant total du droit à compensation des compétences transférées par la loi « Libertés Responsabilités Locales » du 13 août 2004.

Une autre part de TSCA versée aux Départements résulte de la réforme fiscale (part précédemment perçue par l'Etat). Ce supplément de TSCA est réparti entre les départements qui connaissent du fait de la réforme fiscale une diminution de ressources de plus de 10%. Ce supplément est réparti au prorata de la diminution de la ressource. Le département de la Haute-Garonne perçoit à ce titre 2,19% du produit national.

Enfin, une autre part correspond à une fraction de TSCA versée depuis 2005 en substitution d'une dotation d'Etat (DGF) afin de contribuer au financement du SDIS.

En 2017, le produit estimé pour ces deux taxes hors compensation RSA est de 140,10 M€

- la taxe de séjour

Par délibération en dates du 28 janvier et 12 avril 2016, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur de l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour votée par les communes et intercommunalités du département.

La prévision de recettes de cette nouvelle taxe est particulièrement difficile à apprécier, puisque 2017 constituera la première année d'application mais également car celle-ci est basée sur un système déclaratif.

Au regard de ces éléments et des dernières données fournies par la Préfecture il est envisagé un montant de l'ordre de 300 000€ pour 2017.

• les dotations de l'Etat :

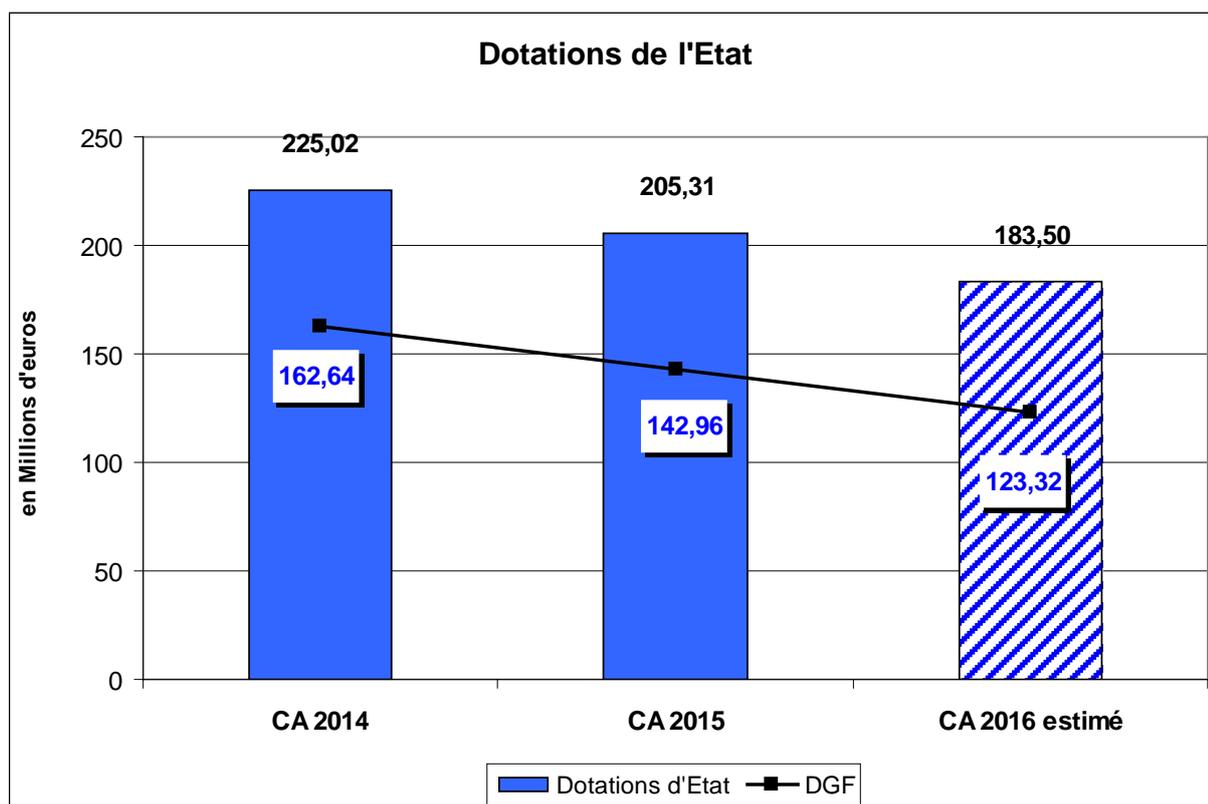
Au cours de la période 2015-2017, les collectivités locales doivent contribuer au redressement des comptes publics. Cette contribution passe notamment par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat vers les collectivités.

L'article 107 de la loi de finances pour 2015 concrétise la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, soit 3,67 milliards d'euros annuels. Ce prélèvement est opéré sur la DGF.

Le bloc communal a obtenu que sa contribution soit réduite de moitié en 2017.

Pour les Départements et les Régions, le PLF 2017 reconduit le prélèvement initial soit 1 148 millions d'euros de baisse sur la seule DGF 2017 des départements.

L'évolution des dotations de l'Etat sur les 3 dernières années s'établit ainsi qu'il suit :



Les principales sont :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dans le cadre de l'effort demandé aux collectivités territoriales, la DGF totale est en diminution depuis 2014.

Au final la DGF pourrait s'établir à 102,9 M€ en 2017 soit un recul de plus de 20 M€ par rapport à son montant 2016.

Une projection du produit estimé de la DGF jusqu'en 2017 fait apparaître une perte cumulée totale de l'ordre de 150 M€ en prenant comme base de référence la DGF 2013 :

En Millions d'Euros

Base de référence DGF2013	DGF 2014	Perte 2014/2013	DGF 2015	Perte 2015/2013	DGF 2016	Perte 2016/2013	DGF 2017 estimée	Perte 2017/2013
170,36	162,63	-7,7	142,96	-27,4	123,32	-47,0	102,9	-67,5
Perte cumulée totale		-7,7		-35,1		-82,1		-149,6

- le concours de la CNSA au titre de la PCH.

Le concours perçu par chaque département est calculé à partir d'un montant national réparti entre les départements selon divers critères :

- population adulte du département (20 – 59 ans) (pondération : 60%) ;
- nombre de bénéficiaires à l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ;
- AAH (allocation adulte handicapé) et PI (pension d'invalidité) (pondération : 30 %) ;
- nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH (pondération : 30%) ;
- potentiel fiscal venant en minoration (pondération : - 20%).

Sur cette base, la dotation 2017 est estimée à 10,5 M€ contre 10 M€ en 2016.

- les compensations fiscales

L'ensemble des compensations fiscales est estimé pour 2017 à 7,7 M€ en diminution par rapport à 2016 (10,2 M€), incluant notamment :

- La dotation des anciennes dotations fiscales (compensation de foncier non bâti, compensation de taxe professionnelle, compensation de taxe d'habitation) pour un montant estimé de 6,56 M€ qui sert depuis 2011, de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée ;
- L'allocation compensatrice de foncier bâti (pour les personnes de condition modeste, pour les immeubles situés dans les zones franches urbaines, pour les logements HLM ou SEM situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville) estimée à 1,09 M€

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

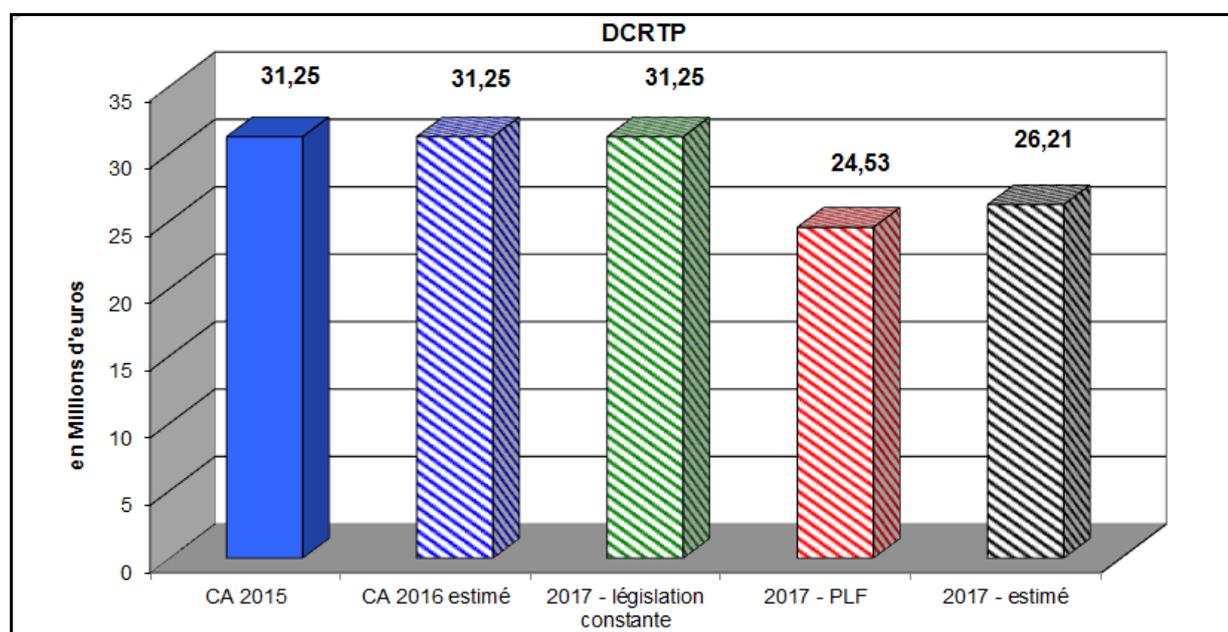
La DCRTP intervient depuis 2011 en complément du FNGIR. Elle est financée par l'Etat. Son calcul se fait sur la base des éléments 2010. Pour chaque collectivité est calculé un solde global entre les recettes nettes perçues au titre de 2010 et les recettes qui auraient été perçues dans le nouveau schéma de réallocation des ressources suite à la réforme fiscale. Elle doit permettre que globalement la collectivité ne perde pas de ressources du fait de la réforme.

Le PLF 2017 intègre pour la première fois la DCRTP dans les variables d'ajustement avec une baisse marquée de -21,5 %.

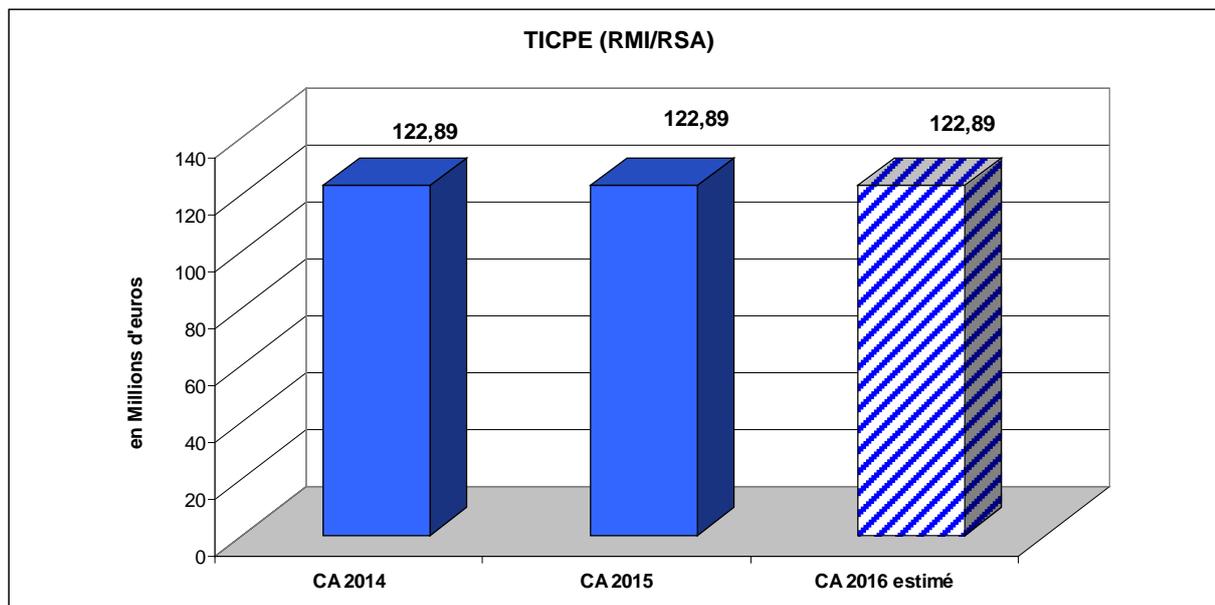
A législation constante, la DCRTP 2017 aurait été de 31,2 M€ Sur la base des éléments parus dans le PLF 2017 présenté par le gouvernement, la DCRTP 2017 s'établirait à 24,5 M€.

Au regard de l'amendement déposé prévoyant une minoration de la DCRTP diminuée de moitié par rapport à la version gouvernementale mais répartie entre les départements selon des critères de péréquation à définir, une position médiane a été retenue, actant une baisse de la DCRTP de 75 % des 21,5 % initiaux. La DCRTP 2017 serait alors de 26,21 M€ (soit – 5,04 M€ par rapport à 2016).

Si la minoration de la DCRTP est votée dans la loi de finances pour 2017, l'inclusion de cette dotation parmi les variables d'ajustement sera définitive. De ce fait, il est quasi-certain que la DCRTP continuera à évoluer à la baisse dans les années futures.

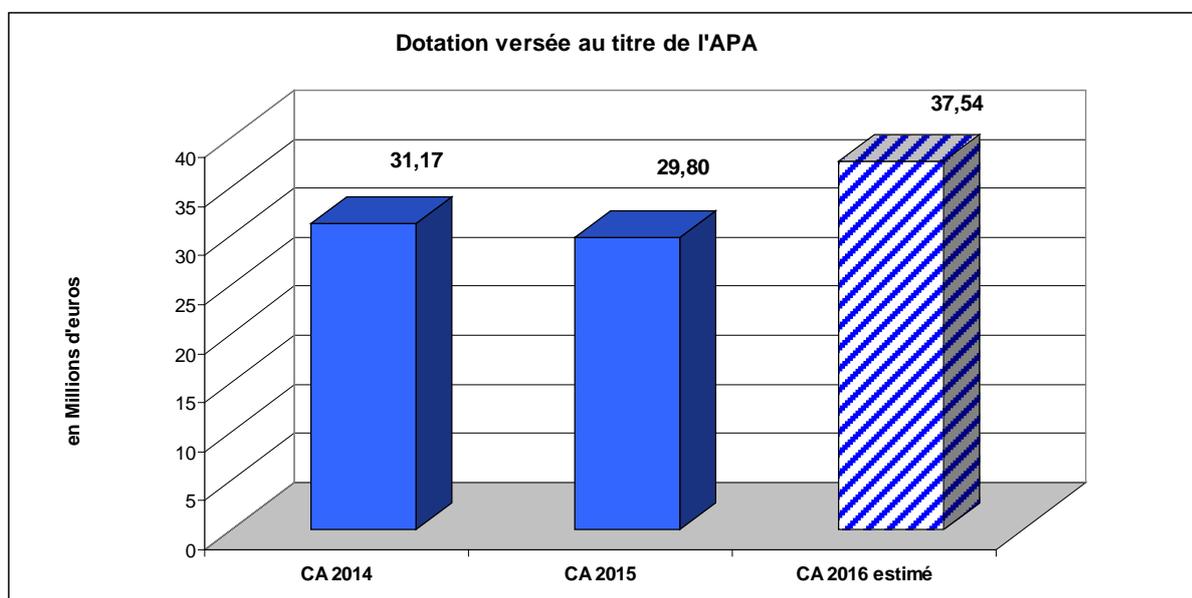


- la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE RMI / RSA)



Le montant définitif du droit à compensation est de 122,89 Millions d'euros et reste figé dans le temps.

- la dotation versée au titre de l'APA



Les critères de répartition du concours APA entre les départements sont inchangés à savoir :

- le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans pour 50% ;
- la dépense d'APA pour 20% ;
- le potentiel fiscal pour -25% ;
- le nombre de bénéficiaires du RSA pour 5%.

En 2016, avec l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015), le concours CNSA-APA a été revalorisé (en raison notamment de la modification des plafonds de l'APA à domicile et de la diminution de la participation financière du bénéficiaire).

Une deuxième part est donc versée, complémentaire de la première. Cela a des conséquences sur la prévision de la recette « APA » qui est estimée pour 2017 à 40,2 M€ contre 36,9 M€ en 2016.

Focus sur le dispositif des Fonds de Péréquation

Coût de la péréquation pour le CD 31 depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Fonds DMTO net en M€	-4,4	-7,7	-0,3	-1,6	-8,8	-16,2	-12,0
Fonds CVAE net en M€	/	/	-1,2	-3,0	-5,9	-3,2	-6,4
Fonds Solidarité AIS net en M€	/	/	/	-6,2	-4,4	-1,7	-7,0
TOTAL Péréquation en M€	-4,4	-7,7	-1,5	-10,8	-19,1	-21,1	-25,4

Destinée à l'équité territoriale, l'instauration de ces mécanismes successifs de péréquation horizontale a, depuis 2011, contribué à dégrader la marge de manœuvre financière du Conseil départemental 31.

En pesant sur la section de fonctionnement, le coût croissant de cette contribution (4,4 M€ en 2011 et 25 M€ estimés en 2017) réduit d'autant l'épargne brute.

Le Conseil départemental n'a en aucun cas la maîtrise de ce poste de dépenses qu'il subit, et qui constitue une contrainte non négligeable pour les futurs budgets.

* * * *

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

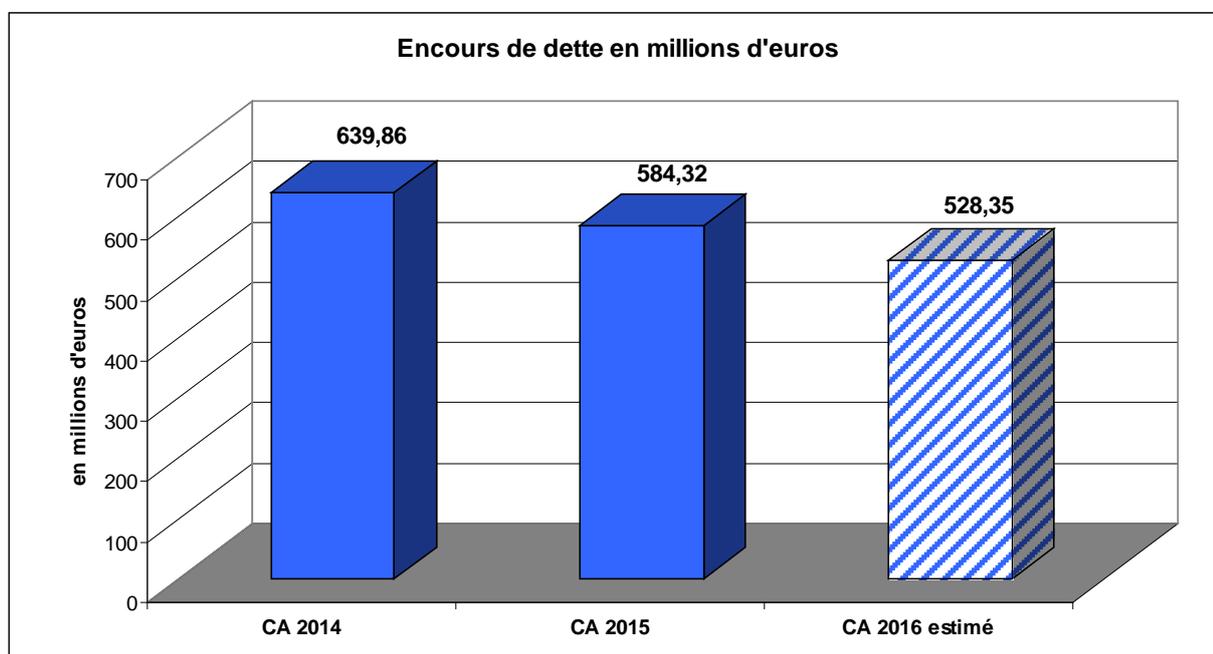
Un encours en baisse

L'encours de la dette du compte administratif, au 31/12/2016, est de 528 M€, en baisse de 10% par rapport à 2015.

L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler. Plus précisément, l'encours de dette est réparti de la façon suivante :

- 57 % d'emprunts à taux fixe,
- 43% d'emprunts à taux variable.

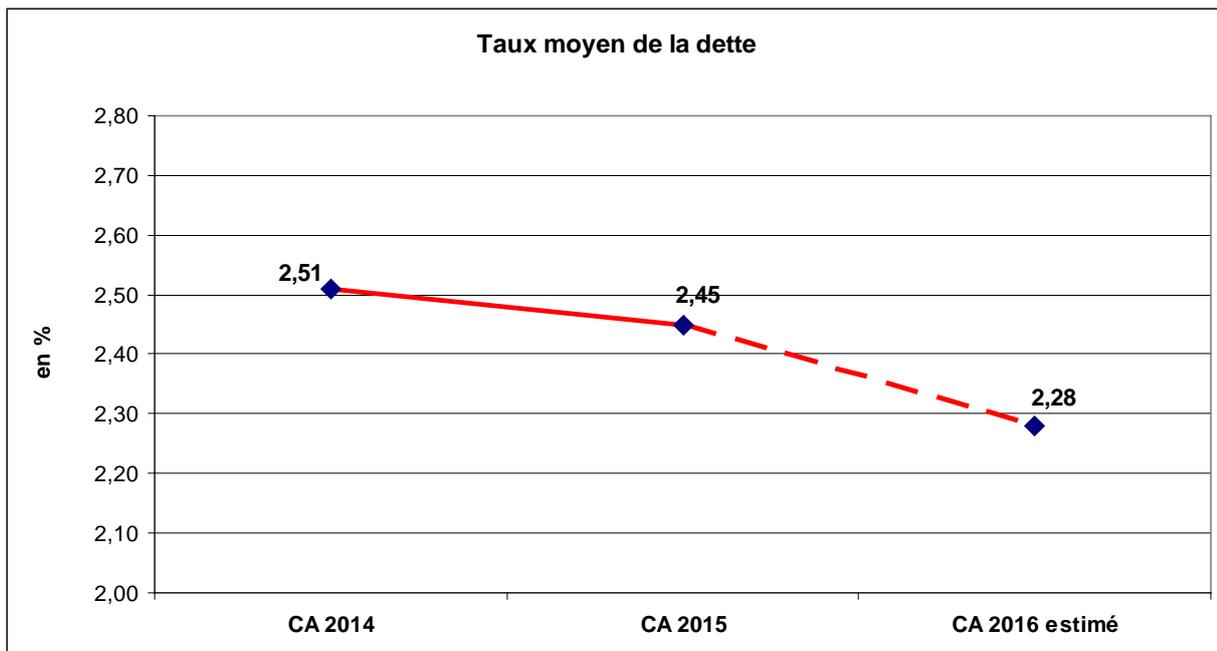
L'encours de la dette par habitant s'élève à 399 €, inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s'établissant à 506 € (source *DGCL, dernières données connues issues des CA 2014*)



Un taux moyen toujours plus bas

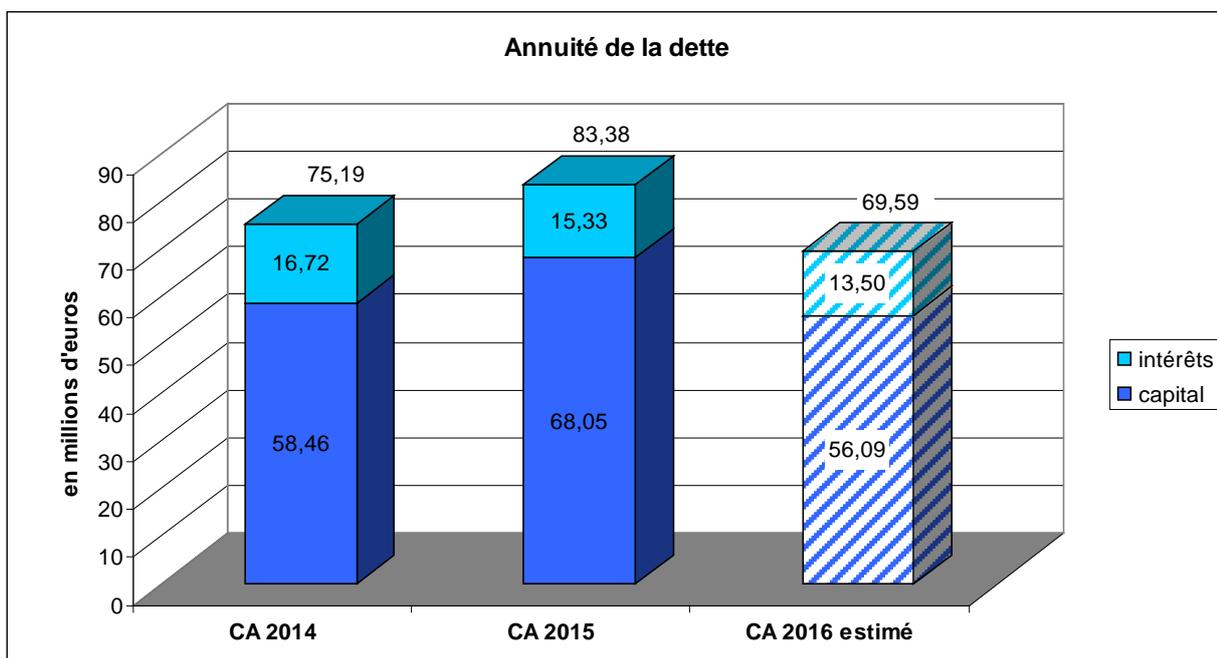
De plus, conséquence des taux variables bas et d'une gestion active des emprunts, le taux moyen de la dette est de 2,28% en 2016.

Le taux moyen de la dette du Département est plus bas que celui des autres Départements français établi à 2,65 % en 2015 (source *Finance Active*).



Une annuité en baisse

La baisse de l'encours de dette et du taux moyen a généré une chute des frais financiers de 1,8 M€ par rapport au précédent exercice (-12%).



A noter qu'en 2015 ont été remboursés 8 M€ d'emprunt in fine par ailleurs provisionnés.

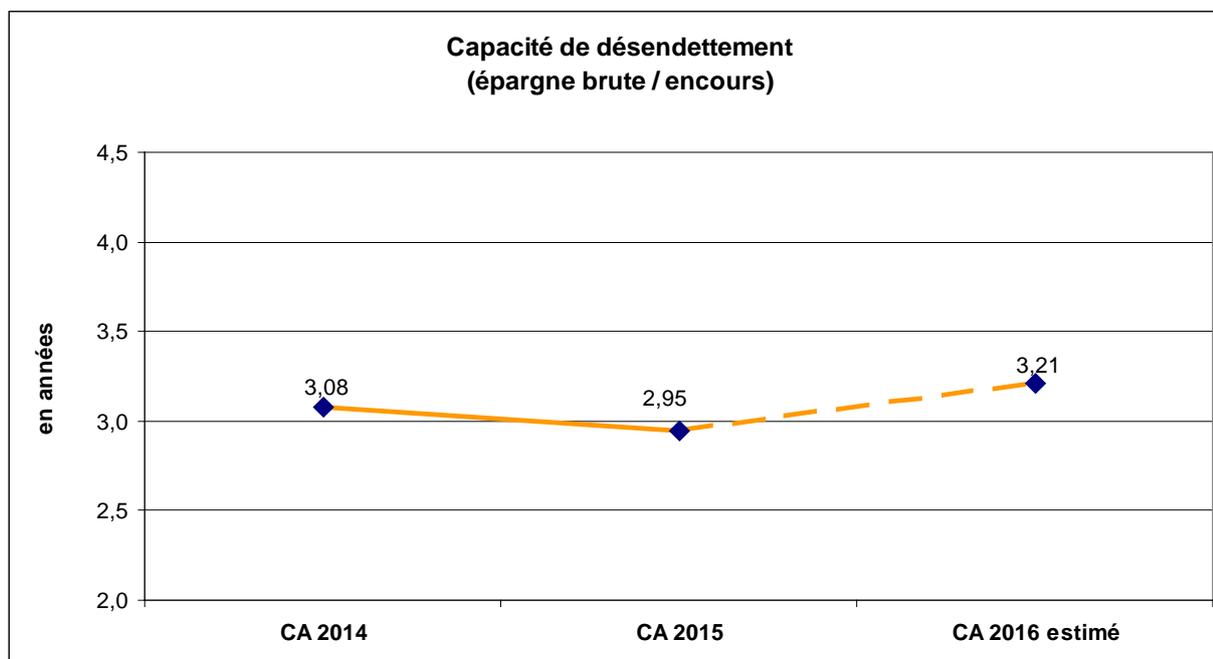
Une capacité de désendettement en hausse mais toujours satisfaisante

La capacité de désendettement, mesurant le nombre d'années d'épargne brute (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en légère augmentation selon les données du CA 2016.

Cette augmentation s'explique par la dégradation de l'épargne brute même si l'encours de dette est en baisse significative.

Avec 3,2 années, ce ratio reste, néanmoins, très en deçà des valeurs préoccupantes (seuil de 8 ans).

D'autre part, la capacité de désendettement du Département est significativement plus basse que celle des autres Départements français établie à 5,3 ans en 2014 (source Finance Active).



Les perspectives pour le projet de budget 2017

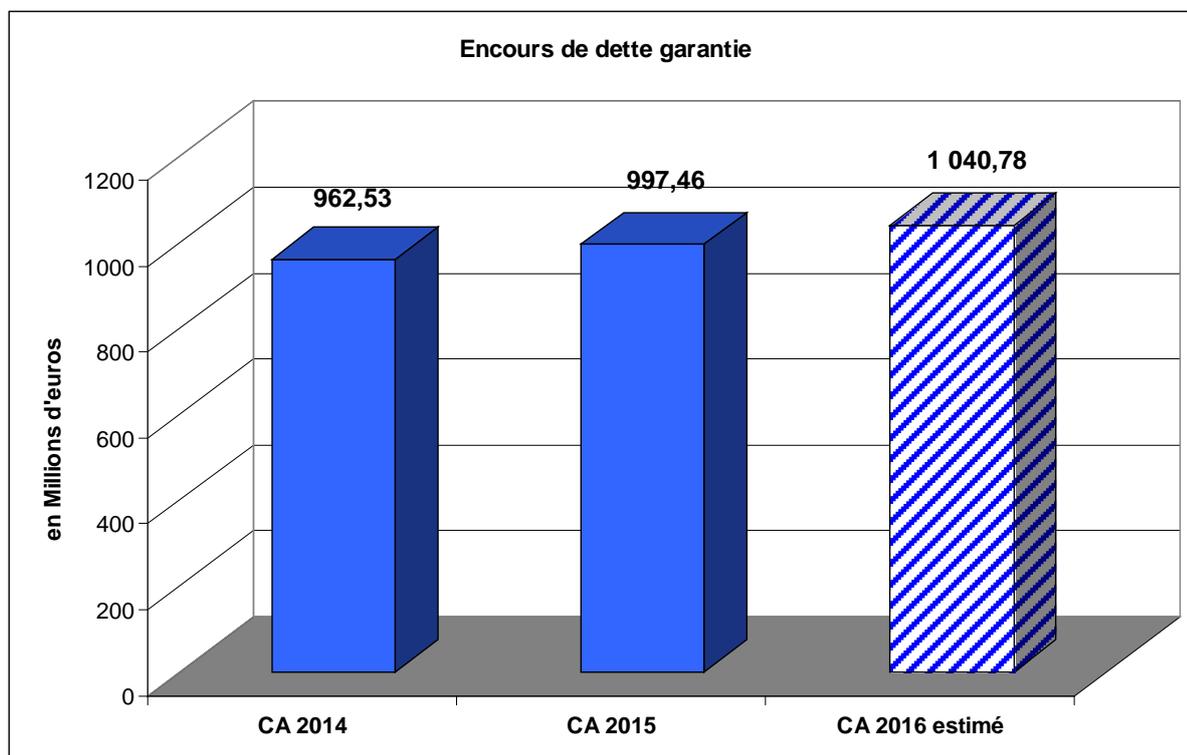
L'annuité prévue pour l'exercice 2017 est estimée à 68,7 M€ correspondant à 56,09 M€ de remboursement de capital et 12,61 M€ de remboursement d'intérêts.

Deux nouveaux emprunts d'un montant total de 21,1 millions d'euros seront obligatoirement mobilisés en 2017 conformément à des engagements contractualisés en 2012.

L'encours de dette envisagé pour la fin de l'exercice 2017

L'encours de la dette du budget principal au 31/12/2017 est anticipé à 493 M€, en baisse de 35 millions d'euros soit - 6,6%.

- **Encours de dette garantie**



Les garanties départementales d'emprunts sont octroyées dans le respect de la réglementation en vigueur. Les dispositions de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, applicables depuis le 1^{er} janvier 2016, ont en effet restreint le champ d'intervention des Départements en matière de garanties d'emprunts.

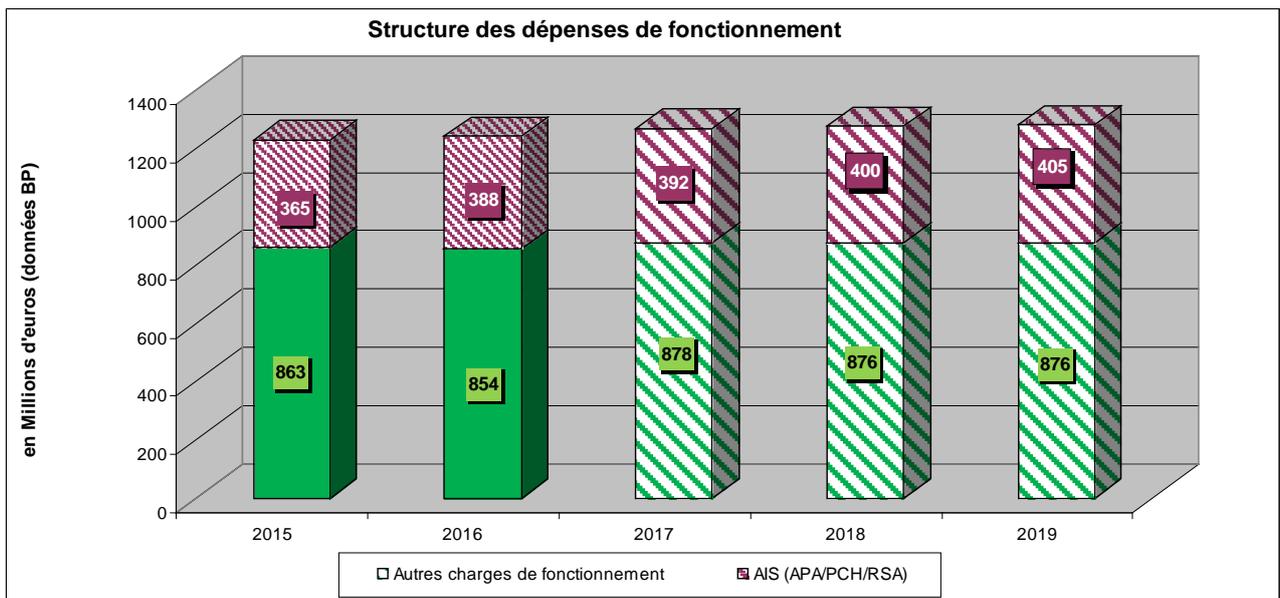
Cependant, la progression du montant global de la dette garantie sur 2016 est estimée à + 4,34%. Cette évolution traduit l'effort de solidarité du Département qui conforte ainsi sa politique volontariste dans les domaines qui demeurent de sa compétence et tout particulièrement en matière d'habitat et d'action sociale.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE

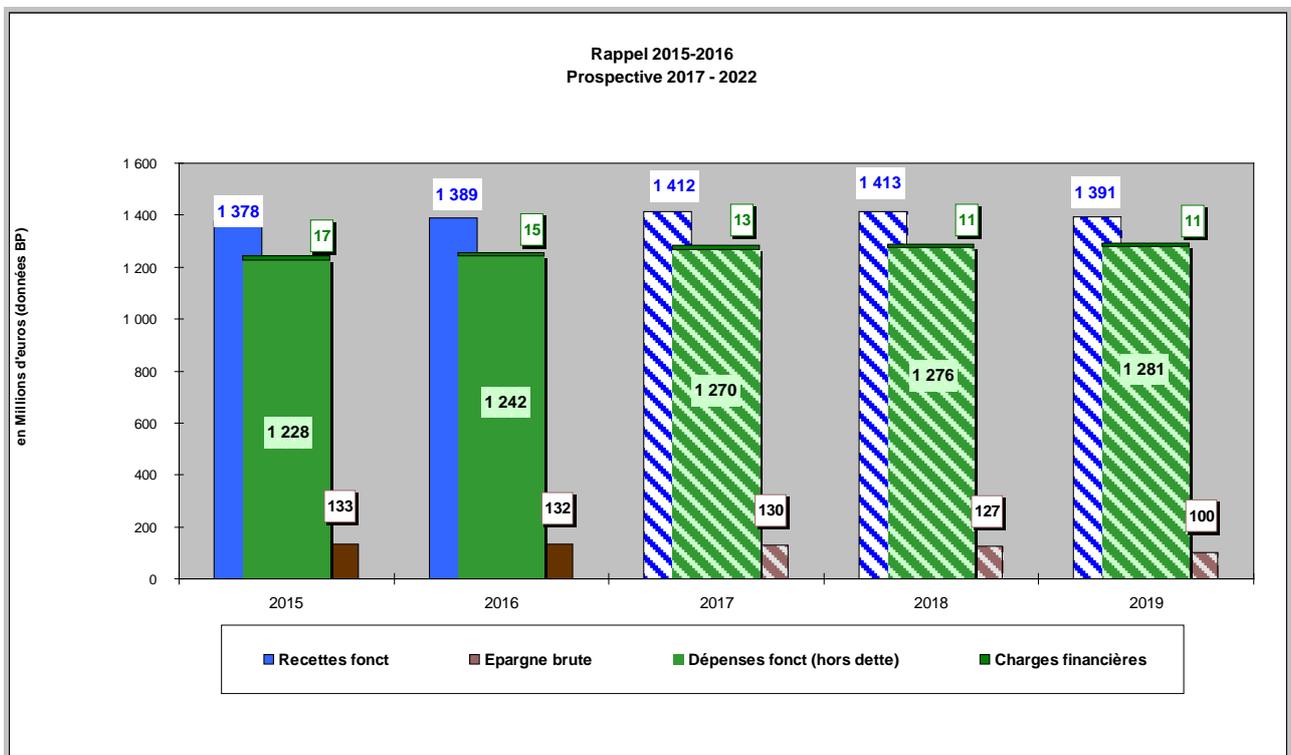
A fiscalité constante et hors évolution législative majeure, la prospective sur les exercices 2017-2019 prévoit une évolution moyenne de 1,67% des recettes de fonctionnement et une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement de 2,22% en moyenne.

En 2017, les charges de fonctionnement hors allocations individuelles de solidarité (AIS) évoluent compte tenu d'un renforcement de notre action en matière d'insertion, de l'évolution des dépenses d'établissement (personnes âgées, personnes handicapées et enfants), ainsi que de l'affectation en fonctionnement des dotations d'investissement de voirie transférées à Toulouse Métropole.

Les dépenses d'allocations individuelles sociales pourraient évoluer de façon moins importante que les années passées si l'évolution des dépenses d'allocations RSA se stabilise.



Dans cette perspective, l'autofinancement estimé à 100 M€ en 2019, hors reprise anticipée de résultat, demeure satisfaisant au regard de l'objectif de pérenniser un niveau d'investissement annuel de l'ordre de 170 M€.



Dans le cadre de sa participation au redressement des finances publiques, le Département verra diminuer ses dotations d'Etat pour la 4^{ème} année consécutive, tout en continuant à contribuer de façon très importante à la péréquation en faveur des départements en difficulté.

Cette tendance n'est qu'en partie compensée par l'évolution favorable des recettes fiscales liées au dynamisme économique de la Haute-Garonne (CVAE, droits de mutation, taxe foncière).

Corrélée à une demande sociale toujours plus importante, cette situation pèse sur les grands équilibres financiers du Conseil départemental.

Néanmoins, grâce aux efforts de gestion réalisés, notre collectivité peut envisager son avenir budgétaire avec une certaine sérénité, contrairement à beaucoup de départements dont la situation financière est à ce jour très préoccupante.

La poursuite de ces efforts doit permettre de répondre aux attentes exprimées par nos concitoyens, sans actionner le levier fiscal et en maintenant un niveau d'investissement suffisamment élevé pour avoir des effets significatifs sur l'emploi local et sur l'aménagement équilibré du territoire haut-garonnais.

Les orientations budgétaires 2017 s'inscrivent donc dans la continuité du projet stratégique de la nouvelle majorité départementale parce que le département de Haute-Garonne, conforté dans ses compétences de solidarité par la réforme territoriale, reste plus que jamais garant des solidarités humaines et territoriales.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les éléments que je souhaitais vous apporter dans le cadre des orientations budgétaires.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en débattre.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental